



COMITÉ  
PARALYMPIQUE  
ET SPORTIF  
FRANÇAIS

RAPPORT  
D'ACTIVITÉ

**2024**

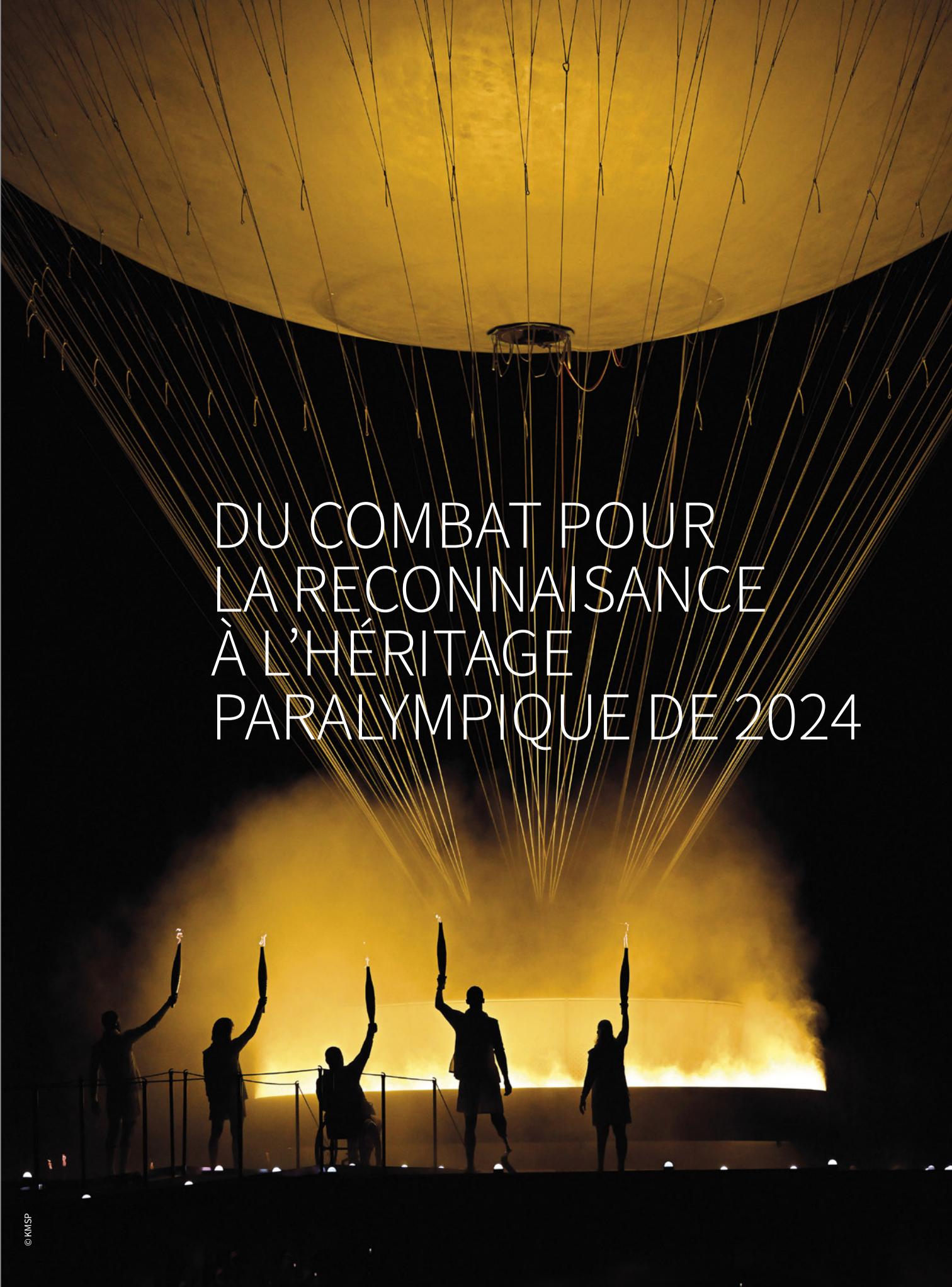




COMITÉ  
PARALYMPIQUE  
ET SPORTIF  
FRANÇAIS

RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
**2024**

© Couverture : KMSP



# DU COMBAT POUR LA RECONNAISSANCE À L'HÉRITAGE PARALYMPIQUE DE 2024

© KMSP



© G. MIRAND - CPSF

## DU COMBAT POUR LA RECONNAISSANCE, À L'HÉRITAGE PARALYMPIQUE DE 2024

**En septembre 2017, la France obtient l'organisation des Jeux de Paris. En 2024, la France s'apprête alors, pour la première fois de son histoire, à accueillir les Jeux paralympiques d'été.**

À cette époque, les Jeux paralympiques restaient encore largement confidentiels et peu familiers du grand public en France. En 2012, à Londres, France Télévisions les diffusait pour la première fois, mais quasi exclusivement sur une plateforme web. Après les jeux de Rio en 2016, et malgré une couverture élargie, les sports paralympiques continuaient de souffrir d'un manque d'ancrage dans le paysage sportif français.

Sur le plan institutionnel, l'État reconnaît progressivement les athlètes paralympiques, avec notamment l'alignement de leurs primes sur celles des athlètes olympiques depuis 2008. Pour autant, une fois les Jeux passés, les athlètes retournaient à l'anonymat, confrontés à des difficultés matérielles et à un manque de visibilité persistant.

Sur le plan de la pratique sportive pour tous, le constat était encore plus sévère. En dépit de progrès amorcés à la fin des années 2000, le parasport restait marqué par une invisibilisation structurelle et un manque de moyens particulièrement criant. Pour les personnes en situation de handicap, l'accès au sport demeurait marginal et relevait bien souvent de la chance ou du parcours du combattant.



Il suffit de lire les quelques lignes qui précèdent pour constater combien les années 2017-2024 ont constitué un tournant pour les Jeux et athlètes paralympiques, pour les parasportifs de tous âges et de toutes conditions.

Ce bilan d'activité dépasse largement le seul cadre du Comité paralympique et sportif français. Il convient de souligner le rôle essentiel joué par des dizaines d'acteurs, tant au sein du CPSF qu'en dehors, qui ont contribué à ces avancées. Pour autant, ce bilan ne saurait occulter les difficultés persistantes qui entravent encore l'accès aux parasports.

Les progrès décrits dans les pages suivantes n'ont été possibles qu'à une double condition. D'une part, l'organisation des Jeux paralympiques engendre naturellement une attention accrue à la fois pour les questions d'accessibilité universelle de la cité que pour l'accès au sport pour les personnes en situation de handicap.

D'autre part, l'évolution profonde de la société sur la prise en compte des personnes en situation de handicap, y compris dans le champ sportif. La loi pour l'égalité des chances de 2005 souligne qu'il revient à chaque acteur de rendre ses activités ou ses services accessibles à tous, en créant les conditions nécessaires à la compensation du handicap. En d'autres termes, au-delà des acteurs spécialisés, c'est à l'ensemble des fédérations sportives de s'engager activement en développant à leur tour des pratiques physiques adaptées aux personnes en situation de handicap.

Très tôt, le CPSF a souhaité prendre part à cette transition, plaçant l'accompagnement des acteurs de droit commun au cœur de son action. Élaborant ainsi une nouvelle vision du mouvement paralympique, centrée sur la montée en compétence d'une diversité d'acteurs.

L'évolution des statuts du CPSF, en 2022, est venue consacrer cette dynamique de transformation.

Dans le même temps, les Jeux paralympiques de Paris 2024 — de leur préparation à leur tenue du 28 août au 8 septembre — ont joué un rôle de catalyseur majeur. Ils ont permis d'animer un réseau élargi d'acteurs, issus de secteurs variés, unis par une ambition commune : lever de manière transversale les freins à la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

La visibilité inédite accordée aux athlètes et aux sports paralympiques, ainsi que cette mobilisation collective constituent les marqueurs de cette avancée incontestable.

Pour le CPSF, les années 2017-2024 auront donc été celles du changement d'échelle. Ce rapport d'activité, forcément synthétique, retrace les différents outils, programmes, actions et plaidoyers qui ont été conduits dans la période pour le seul CPSF ou en lien étroit avec ses partenaires, avec un focus sur l'année historique : 2024.

À l'heure du bilan, c'est un CPSF autonome et solide qui s'engage dans une nouvelle étape de son développement.

**Marie-Amélie LE FUR**  
PRÉSIDENTE DU COMITÉ  
PARALYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS



# COMITÉ PARALYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS

RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
**2024**

## SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>UN CPSF RENFORCÉ AU SERVICE DES FÉDÉRATIONS SPORTIVES ET DE LEURS ORGANES DÉCONCENTRÉS</b> ..... 09
	Accompagnement national ..... 09
	Emplois sportifs qualifiés ..... 10
	L'animation territoriale ..... 12
<b>2.</b>	<b>DU PRATIQUANT AUTONOME À L'INSTITUTION SPÉCIALISÉE : ACCOMPAGNER TOUS LES ACTEURS</b> ..... 14
	Accompagner les clubs dans l'accueil de personnes en situation de handicap (PSH) ..... 14
	Le mouvement sportif aux côtés du secteur du médico-social (ESMS) ..... 17
	Au service des pratiquants en situation de handicap ..... 18
<b>3.</b>	<b>DE LA COMMUNE AU PARLEMENT : LE CPSF, UN PORTE-PAROLE ENGAGÉ</b> ... 20
	Le CPSF, porte-parole du parasport en France ..... 20
	Accompagner les collectivités dans leur structuration de leur offre parasportive ..... 23
	Un parasport plus intègre ..... 24
<b>4.</b>	<b>VERS PARIS 2024 : REVENIR DANS L'ÉLITE PARALYMPIQUE MONDIALE</b> ..... 25
	Faire émerger de nouveaux potentiels : la Relève ..... 25
	Appuyer les fédérations dans leur démarche de classification ..... 26
	Ambition bleue et Gagner en France : le CPSF contributeur des démarches partenariales de l'ANS ..... 31
<b>5.</b>	<b>FAIRE CONNAÎTRE LES ATHLÈTES ET LES SPORTS PARALYMPIQUES</b> ..... 32
	Les athlètes paralympiques sont des athlètes comme les autres : l'Équipe de France unie..... 32
	Une stratégie de long terme avec les médias ..... 34
	Les premières Journées paralympiques en France ..... 35
	Génération 2024, Semaine olympique et paralympique : une acculturation dès l'école ..... 37
<b>6.</b>	<b>AVEC LE COJOP PARIS 2024, UN DUO GAGNANT</b> ..... 39
	Paris 2024 et le CPSF, une proximité sur la durée ..... 39
	Journées paralympiques, formation para-accueillante, accessibilité universelle : un héritage tangible ..... 40
	Le CPSF au soutien d'une vision novatrice des Jeux Paralympiques ..... 41
<b>7.</b>	<b>UN CPSF COMPLÈTEMENT MOBILISÉ</b> ..... 42
	Le relais de la flamme paralympique : un moment plein de sens ..... 42
	Sélections, révélation des tenues, des porte-drapeaux, J-100 : le compte à rebours est lancé ..... 44
	Préparer l'organisation à un événement hors-norme ..... 46
<b>8.</b>	<b>2024, L'ÉTÉ HISTORIQUE</b> ..... 48
	Une délégation d'une dimension inédite ..... 48
	Les athlètes français au rendez-vous de leur histoire ..... 49
	Visibilité maximale pour l'Équipe de France paralympique ..... 50
	Faire vivre les Jeux au plus grand nombre : hospitalité/billetterie sociale ..... 52
<b>9.</b>	<b>UN CLUB FRANCE AUSSI MÉMORABLE QU'UNIQUE</b> ..... 54
	Un lieu plébiscité ..... 55
	Succès organisationnel ..... 56
	Un lieu fédérateur ..... 59
	Équilibre financier ..... 59
<b>10.</b>	<b>UN NIVEAU DE SERVICE INÉGALÉ POUR LA DÉLÉGATION FRANÇAISE</b> ..... 60
	Des espaces et services repensés pour les athlètes ..... 60
	La billetterie Gagner en France ..... 63
<b>11.</b>	<b>L'ACTION DU CPSF ENTIÈREMENT REPENSÉE</b> ..... 64
	Une professionnalisation accrue ..... 64
	Le déploiement territorial du CPSF : levier décisif ..... 64
	Vers l'universalité : le sport sourd intègre le CPSF ..... 65
<b>12.</b>	<b>PERSPECTIVES : FAIRE DE L'ANNÉE 2024 LE DÉBUT D'UNE NOUVELLE ÈRE</b> ..... 67
	Le parasport, l'affaire de tous ..... 67
	Les Jeux des Alpes françaises 2030, l'occasion de prolonger la dynamique ..... 68
	<b>RAPPORT FINANCIER 2024</b> ..... 69



COMITÉ PARALYMPHIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS  
ET SPORTIF FRANÇAIS

# 1. UN CPSF RENFORCÉ AU SERVICE DES FÉDÉRATIONS SPORTIVES ET DE LEURS ORGANES DÉCONCENTRÉS

## / ACCOMPAGNEMENT NATIONAL

Le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), en tant que tête de réseau du mouvement parasportif en France, a pour vocation d'accompagner les fédérations sportives dans leur structuration et leur développement sur le champ parasportif.

À travers une diversité d'actions, de dispositifs, de temps d'échange, de partage de bonnes pratiques ou encore de soutien au développement territorial, le CPSF joue un rôle moteur pour accompagner la structuration des fédérations.

Cet accompagnement s'inscrit dans une logique de co-construction, afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque fédération tout en impulsant une dynamique collective en faveur du développement de l'offre parasportive.

### ////////// LE SÉMINAIRE DES MEMBRES DU CPSF UN RENDEZ-VOUS ANNUEL AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES PARASPORTS

Organisé une fois par an, le séminaire des membres réunit les représentants de chaque fédération membre du CPSF afin de réfléchir collectivement au modèle d'accompagnement des fédérations qui s'engagent dans le développement des pratiques sportives pour les personnes en situation de handicap.



© DR

Chaque année, le nombre de fédérations participantes ne cesse de croître, témoignant de l'intérêt pour ce temps fort. Le séminaire s'inscrit dans une véritable dynamique collaborative : il favorise les rencontres, les échanges, les retours d'expériences et la mutualisation de bonnes pratiques.

Rythmé par des plénières, des ateliers et des moments de partage, cet événement permet de créer un véritable espace d'intelligence collective. La mise en valeur des projets portés par les fédérations, ainsi que les échanges qui en découlent, contribuent à enrichir la réflexion commune et à faire émerger de nouvelles perspectives.

Ce rendez-vous annuel constitue également une opportunité pour le CPSF de faire un état des lieux de ses outils, de présenter ses dispositifs, ainsi que leurs avancées.



© DR

Des partenaires institutionnels et intervenants extérieurs sont régulièrement conviés pour partager leurs actualités et apporter un éclairage complémentaire. Parmi eux : l'Agence nationale du sport (ANS), le ministère des Sports, le Centre d'expertise sport handicaps (CESH) ou encore la Commission nationale de l'information et des libertés (CNIL).

Parmi les nombreuses thématiques abordées lors des éditions précédentes figurent notamment le développement du parasport, l'accessibilité des pratiques sportives pour les personnes en situation de handicap, ou encore l'accompagnement des clubs et des acteurs de terrain.

### //////

## ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DES FÉDÉRATIONS

Comme tête de réseau, le CPSF a pour rôle d'accompagner ses fédérations membres sur le volet du développement des parasports. Par conséquent, des temps en bilatéral sont organisés entre les fédérations et le CPSF afin d'aborder les spécificités de chaque fédération et de procéder à un accompagnement individualisé de la part du CPSF.

Le CPSF se nourrit de ces moments d'échange pour affiner le déploiement d'outils, de dispositifs à destination des fédérations avec pour objectif final la meilleure structuration des fédérations sur le champ des parasports.

### //////

## EMPLOIS SPORTIFS QUALIFIÉS (ESQ) NATIONAUX PARASPORT

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement au développement du parasport, le CPSF a impulsé et proposé, à l'ANS, la mise en place d'emplois sportifs qualifiés (ESQ) parasportifs nationaux à destination des fédérations délégataires.

Cette initiative stratégique vise à structurer et renforcer, par le déploiement de ressources humaines dédiées, la stratégie de développement des fédérations délégataires pour la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

À ce jour, 45 ESQ nationaux parasportifs sont présents dans les fédérations délégataires.

Aux côtés de l'Agence nationale du sport et du Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, le CPSF a engagé depuis plusieurs années une dynamique autour de regroupements de ces ESQ.

Deux regroupements ont eu lieu tous les ans. Ils ont pour objectif de faire vivre cette communauté de travail au service du développement du parasport. Ce réseau national des ESQ parasports a pour but de favoriser la mutualisation des projets et des expertises tout autant que le partage des bonnes pratiques.

# 45

## EMPLOIS SPORTIFS QUALIFIÉS (ESQ) NATIONAUX PARASPORTIFS PRÉSENTS DANS LES FÉDÉRATIONS DÉLÉGATAIRES



© DR

### //////

## ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNICANTS

En 2024, 13 fédérations sportives ont été représentées aux Jeux de Paris. Dans l'objectif de renforcer le rayonnement de l'Équipe de France, le CPSF, en lien avec le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), avait initié dès 2022 la structuration d'un réseau des communicants des fédérations olympiques et paralympiques. Cette initiative visait à poser les bases d'une collaboration pérenne, au service des Jeux et de leur héritage.

L'un des enjeux majeurs de ce dispositif a été de créer une synergie entre les actions de communication menées par les fédérations et celles du CNOSF/CPSF. Partage de bonnes pratiques, transmission d'informations clés sur les Jeux et la délégation, présentation de campagnes et d'initiatives...

Cinq temps de travail ont été organisés : quatre en amont des Jeux de Paris 2024 (novembre 2022, mars et novembre 2023, puis février 2024) et un cinquième en décembre 2024, consacré au bilan des Jeux. Chacun de ces rendez-vous a réuni plus de 50 représentants des fédérations olympiques et paralympiques, et a également permis d'associer des acteurs impliqués dans les dispositifs des Jeux, tels que des médias détenteurs de droits.

# 50

## REPRÉSENTANTS COMMUNICATION DES FÉDÉRATIONS AU SERVICE DES JEUX ET DE LEUR HÉRITAGE

En complément de ces temps forts, des outils et canaux de communication ont été déployés pour faciliter les échanges et multiplier les interactions au fil de l'année. La collaboration entre les services communication du CPSF et ceux des fédérations sportives s'est ainsi largement renforcée, ouvrant la voie à de nouvelles coopérations et à une dynamique de travail commune.

En 2025, cette démarche trouvera une nouvelle continuité avec l'organisation d'un workshop dédié aux fédérations des sports d'hiver, dans la perspective des Jeux Paralympiques de Milan-Cortina 2026, puis des Alpes françaises 2030.

## / L'ANIMATION TERRITORIALE

L'écosystème parasportif sur les territoires se présente souvent sous une forme fragmentée, cloisonnée avec des niveaux de structuration d'acteurs très hétérogènes. Les référents paralympiques territoriaux du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) ont notamment pour mission d'animer et d'accompagner ces acteurs dans le développement de la pratique parasportive et de favoriser les coopérations territoriales. Cette animation prend différentes formes.

### ////////

## LA CONSTITUTION ET L'ANIMATION D'UN RÉSEAU PARASPORTIF TERRITORIAL

En étroite collaboration avec les Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), les référents paralympiques territoriaux sont impliqués dans l'animation des ESQ parasportifs territoriaux, souvent élargis aux salariés des ligues et comités régionaux travaillant sur la thématique parasportive. Cette animation se matérialise par des rencontres, des temps de rassemblements, de la production d'outils, voire d'accompagnement individuel.

Comme indiqué dans les notes d'orientation de l'ANS sur les projets sportifs territoriaux, les référents paralympiques du CPSF sont aussi associés par les DRAJES au processus de sélection des structures bénéficiaires des ESQ. Ils accompagnent ainsi les DRAJES dans la sélection, mais également les acteurs du mouvement sportif fédéré dans la construction de leurs emplois parasportifs. Sur ces emplois d'ESQ parasports territoriaux, une cinquantaine sur un total d'un peu plus de 200 sont pourvus par des fédérations délégataires.

Les référents territoriaux travaillent également à la mise en place au niveau départemental de commissions thématiques qui permettent de rassembler les acteurs de cet échelon autour de la pratique parasportive et d'harmoniser actions et politiques publiques.



© DR

L'année 2025 sera une année d'évaluation des ESQ territoriaux. Le processus sera engagé par les DRAJES et devra évaluer les missions de ces emplois. Par ailleurs, l'animation de ces différents réseaux d'acteurs sera renforcée par le CPSF.

### ////////

## LES JOURNÉES DES PARASPORTS

Les Journées des parasports sont nées d'une volonté de rassembler sur une journée d'échanges et de travail l'ensemble des acteurs concernés par le développement de la pratique parasportive sur chacune des régions. Ces journées sont des temps de partage appréciés sur les territoires. Ils facilitent les rencontres d'acteurs et sont à l'origine de plusieurs

## LES JOURNÉES DES PARASPORTS

**RASSEMBLER SUR UNE JOURNÉE D'ÉCHANGES ET DE TRAVAIL L'ENSEMBLE DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE PARASPORTIVE**

coopérations territoriales. Chacune des régions métropolitaines a connu deux éditions des journées des parasports en 2021 et 2023. Ayant pour chacune d'elles rassemblé un grand nombre d'acteurs et étant plébiscitées, elles seront de retour en 2025.

### ////////

## CONFÉRENCES RÉGIONALES DES SPORTS (CRDS)

Membre fondateur de l'ANS, le CPSF dispose d'un siège de droit au sein du collège du mouvement sportif des Conférences régionales des sports (CRDS). Cette reconnaissance pour le mouvement paralympique engage aussi un devoir de représentation de l'ensemble du mouvement parasportif territorial.

Pour nommer ces représentants au CRDS, le CPSF a fait le choix de s'appuyer sur ses fédérations membres et leurs propres élus fédéraux locaux. Ainsi, après un appel à candidature auprès de l'ensemble de ses fédérations membres, une liste de représentants titulaires et suppléants issus de ces fédérations a été validée par le conseil d'administration du CPSF. Ces représentants, qui travaillent en étroite collaboration avec les référents paralympiques territoriaux, ont pour mission principale de porter la voix du mouvement parasportif régional au sein de ces instances de gouvernance territoriales. Les référents paralympiques territoriaux sont également impliqués au sein de différentes commissions ou comités techniques de ces CRDS. Ils y ont un rôle de conseil et d'appui afin de faire avancer la prise en compte des parasports, notamment dans le cadre des Projets sportifs territoriaux (PST).

# 2.

## DU PRATIQUANT AUTONOME À L'INSTITUTION SPÉCIALISÉE **ACCOMPAGNER TOUS LES ACTEURS**

### **/ ACCOMPAGNER LES CLUBS DANS L'ACCUEIL DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (PSH)**

**Au lendemain des Jeux Paralympiques de Tokyo, à peine plus de 1 000 clubs seulement (sur un total de plus de 150 000) étaient recensés dans l'outil de référence du ministère des Sports : le Handiguide des sports.**

Une situation hautement problématique dans la perspective de l'héritage des Jeux de Paris et de l'élan donné au développement de la pratique sportive pour tous. Il était urgent de mener une action volontariste pour élargir, outiller et rendre visible l'offre sportive territoriale en France pour ces futurs pratiquants.

#### **//////// CLUB INCLUSIF**

Programme phare du CPSF depuis 2022, Club inclusif contribue, depuis deux ans et demi, au développement de l'offre de pratique parasportive en France métropolitaine. Lancé avec l'appui de Paris 2024, sous le nom de Formation Para-accueillante (FPA) à Paris et en Seine-Saint-Denis en 2021 et 2022. Ce programme a ensuite évolué fin 2022 avec le soutien de l'État pour devenir l'un des programmes phares de l'héritage des Jeux de Paris 2024, en faveur de l'accès à la pratique pour les personnes en situation de handicap.

La fin d'année 2022, période de la transition de la FPA vers le programme Club inclusif, a été consacrée à la structuration d'une ingénierie de projet permettant la transition d'un programme à l'échelle francilienne vers un programme national. Cela incluait la structuration d'une équipe dédiée dans les effectifs du CPSF et une appropriation du projet par l'ensemble des équipes territoriales.

L'année 2023 a été la première année complète de mise en œuvre du projet, caractérisée par l'impulsion et l'animation d'une dynamique territoriale et un engagement croissant des collectivités dans le dispositif au cours de l'année, notamment avec une importante campagne de communication dédiée. La cellule Club inclusif s'est renforcée, passant de 2 à 4 interlocuteurs pour piloter le dispositif et accompagner les référents paralympiques et les interlocuteurs territoriaux.

De plus, un accompagnement financier a été apporté aux deux fédérations spécifiques FFH et FFSA, partenaires clés du programme, pour leur permettre de recruter deux coordinateurs nationaux. Ces derniers sont chargés d'appuyer la mise en place du programme auprès des organes territoriaux jusqu'à la fin de l'année 2025.

La dynamique de cette année 2024, marquée par les Jeux, s'est également ressentie auprès des collectivités territoriales volontaires et demandeuses de s'engager dans ce dispositif concret qui faisait lien avec les Jeux de Paris 2024. En amont des Jeux, l'engagement des collectivités se faisait majoritairement sous une volonté d'impulser localement des actions parasportives

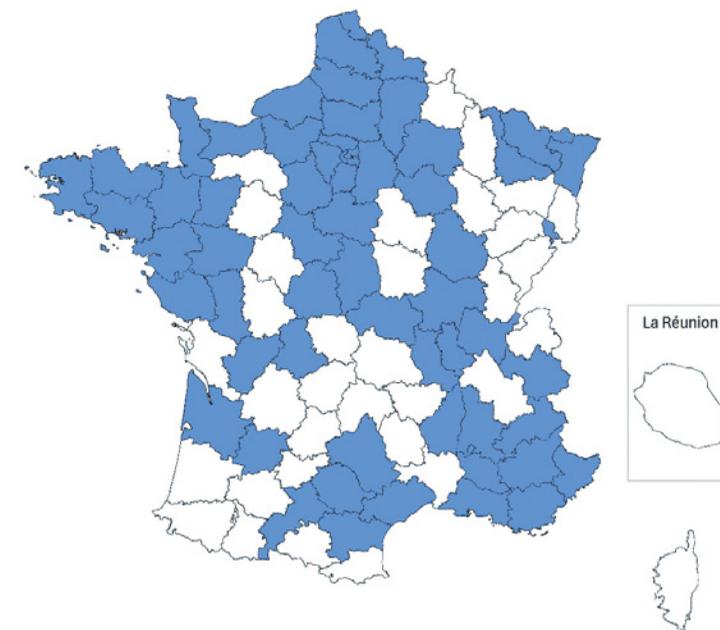


© DR

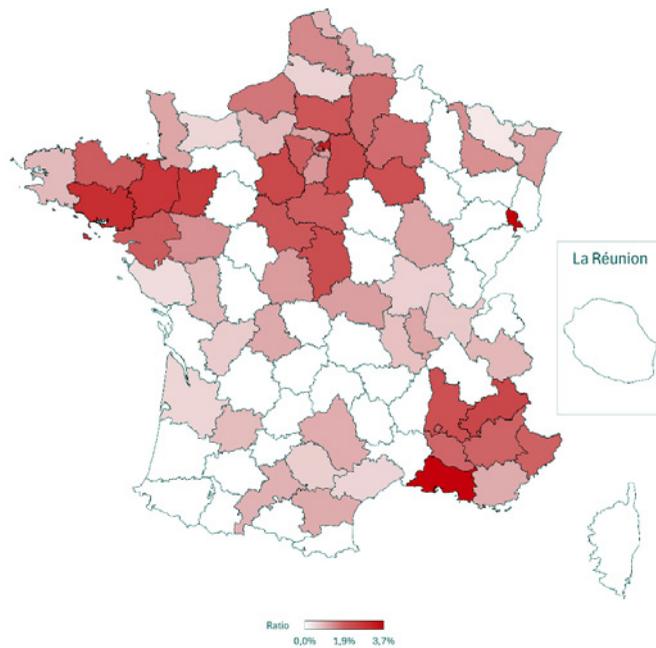
dans un souhait de projection sur la rentrée sportive suivante.

Puis, après les Jeux, on a constaté une bascule du dispositif comme le seul programme d'héritage des Jeux de Paris 2024 autour du sport handicap. Cela a mené de nombreuses collectivités à s'engager dans le programme pour faire vivre l'héritage des Jeux, mais aussi pour apporter des réponses concrètes à leurs clubs sportifs, demandeurs face à la réussite des Jeux et aux sollicitations qu'ils ont reçues après la rentrée sportive 2024-2025.

Cette année a également permis au dispositif d'élargir son rayonnement national à un plus grand nombre de départements, atteignant 62 départements couverts par le programme grâce à l'engagement d'au moins une collectivité. De plus, l'arrivée d'un chargé de mission Club inclusif sur le territoire de la Réunion, qui a pour mission de déployer le programme, marque la première action du CPSF sur des territoires ultramarins. Le déploiement du programme souligne encore des zones géographiques carencées qui seront des objectifs de mise en place pour l'année 2025.



**LES DÉPARTEMENTS IMPACTÉS PAR LE PROGRAMME CLUB INCLUSIF AU 31 DÉCEMBRE 2024**



**IMPACT DU PROGRAMME CLUB INCLUSIF  
(RATIO DU NOMBRE DE CLUBS PAR DÉPARTEMENT)**

**À LA FIN DE L'ANNÉE 2024, PLUSIEURS OBJECTIFS ONT ÉTÉ ATTEINTS DEPUIS LE LANCEMENT DU PROGRAMME :**

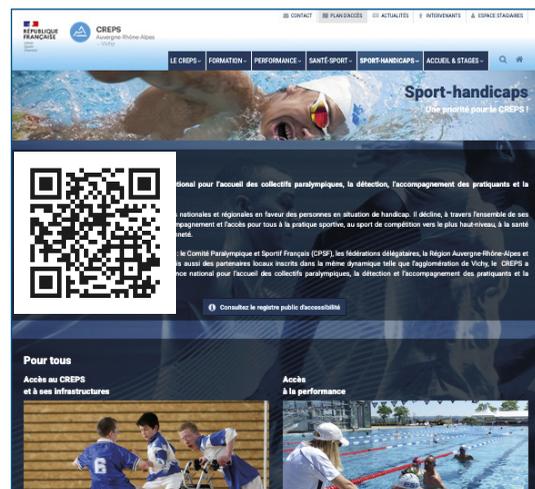
- Sensibilisation de 2 200 clubs (à mi-2025), soit plus de 1 000 en un an ;
- Organisation de 117 sessions du programme, soit plus de 78 en un an ;
- Couverture de 62 départements par le dispositif, grâce à l'engagement d'au moins une collectivité sur le territoire, soit plus de 29 en un an ;
- Engagement d'au moins un club de 84 fédérations, dont 45 fédérations membres du CPSF.

Le nombre de fédérations sportives touchées avec le programme souligne l'aspect pluridisciplinaire

du dispositif et l'intérêt croissant des clubs sportifs à s'ouvrir à l'accueil de personnes en situation de handicap dans leur pratique. En ce sens, les travaux avec les fédérations membres du CPSF autour du dispositif se sont poursuivis, afin de renforcer la perception du programme comme un outil à leur service pour animer leurs actions parasportives fédérales.

L'année 2025 devra permettre de renforcer le déploiement du programme dans les zones encore carencées, ainsi que dans les départements où le programme n'a pas encore été mis en place. Parallèlement, cette année doit permettre de mener une étude d'impact du programme depuis son déploiement, afin d'en tirer des perspectives d'évolution et d'amélioration, notamment en réponse à la volonté exprimée par l'État de prolonger le programme jusqu'en 2027.

**PARASPORT ET SANTÉ  
INFORMATIONS THÉMATIQUES**



En association avec le CREPS de Vichy Auvergne, ont été élaborés, en 2019, des « fiches-conseils » à l'intention des pratiquants et des clubs : Parasports et santé - Comité paralympique et sportif français. Ces informations abordent des questions particulièrement variées au service d'un développement maîtrisé de la pratique parasportive dans les clubs : les bénéfices de la pratique sportive régulière, la récupération, les risques cardiovasculaires, le sommeil, l'hydratation, l'alimentation du parasportif, les soins liés à sa pathologie ou encore l'entretien du matériel sportif.



**LE MOUVEMENT  
SPORTIF AUX CÔTÉS DU  
SECTEUR DU MÉDICO-  
SOCIAL (ESMS)**

Environ 480 000 enfants et adultes en situation de handicap sont accompagnés par des établissements et services médico-sociaux (ESMS). De longue date, ces établissements proposent des activités motrices ou physiques aux individus qu'ils accueillent sans que le sport ne soit toujours intégré aux projets d'établissements.

En 2018, le Pôle ressources sport et handicap du ministère en charge des sports a publié un rapport éclairant sur la pratique sportive en ESMS. S'il montrait qu'environ 83 % des établissements proposaient une offre sportive, celle-ci souffrait d'un manque de diversité et que les liens avec les clubs fédérés étaient limités.

À la fin de la période de confinement, le CPSF a donc décidé de déployer, à titre expérimental, le programme ESMS&Clubs qui vise à accompagner et financer les projets mis en œuvre par des clubs sportifs fédérés auprès de personnes accueillies en établissement. Fort du succès de la saison 1, ce programme a été ancré dans l'activité du CPSF.

**LES CHIFFRES CLÉS DU PROGRAMME  
DEPUIS 2020**

- 375 projets
- 3 964 bénéficiaires
- 11 personnes bénéficiaires en moyenne par projet
- 43,5 % de projets pour les adultes et 56,5 % de projets pour les enfants
- 7 ARS partenaires du programme
- 38 types d'ESMS
- 52 sports différents
- 39 fédérations membres du CPSF bénéficiaires par l'intermédiaire de leurs clubs.

En parallèle de ce projet concret, le CPSF a accentué son plaidoyer pour une meilleure structuration du sport au sein des ESMS. Il a été à l'initiative de l'amendement qui a institué, à travers la loi du 2 mars 2022 relative à la modernisation de la gouvernance du sport, les référents sports en ESMS. Effectif depuis un décret de juillet 2023, ce dispositif a enclenché une dynamique nouvelle.

Les Agences régionales de santé (ARS) ont accentué leur suivi des activités physiques et sportives au sein des ESMS et multiplié les partenariats pour animer le réseau des référents sports en ESMS. Le CPSF a été l'un des acteurs les plus sollicités en la matière.

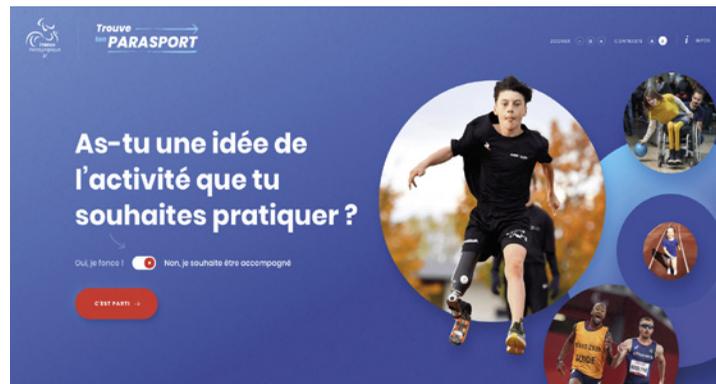
Le CPSF fait partie du comité scientifique du projet de recherche porté par la Fondation internationale de la recherche appliquée sur le handicap (FIRAH) sur la pratique sportive des adultes vivant à domicile.

De même, le CPSF participe aux temps institutionnels en lien avec la recherche (Observatoire national du sport, INJEP, FIRAH, etc.).

## / AU SERVICE DES PRATIQUANTS EN SITUATION DE HANDICAP

**2017 marque une étape importante dans l'évolution de la pratique parasportive dans notre pays.** Au 1<sup>er</sup> janvier, en effet, 11 fédérations unisports viennent s'ajouter aux deux fédérations historiques, la Fédération française handisport (FFH) et la Fédération française de sport adapté (FFSA), dans le nombre des fédérations délégataires sur un parasport. Dans le même temps, le ministère des Sports crée les termes de paradiscipline et de paradiscipline adaptée.

Afin de guider les futurs pratiquants dans cet univers parasportif recomposé et complexe, le CPSF a élaboré un outil numérique dédié. Ce dernier fut aussi l'occasion pour les fédérations concernées de mieux faire connaître leurs disciplines respectives et de créer un pont vers les futurs pratiquants.



### ////////// TROUVE TON PARASPORT

Trouve ton parasport est un dispositif numérique qui a pour ambition de faciliter l'accès à la pratique sportive (compétitive ou de loisir) pour les personnes en situation de handicap, en les orientant au mieux.

Cet outil novateur montre que les activités sportives qui sont praticables par les personnes en situation de handicap sont bien plus diversifiées qu'on ne le croit de prime abord.

Ce projet est né en 2019 à partir du constat d'une particulière complexité de l'offre sportive et de son accès pour les personnes en situation de handicap. Cet état de fait, qui constitue un frein évident pour le développement de la pratique parasportive, est notamment lié à l'évolution ces dernières années du paysage du mouvement parasportif, avec la présence de plus en plus diversifiée de fédérations « homologues » délégataires et de fédérations spécifiques. Ainsi, à ce jour, on ne dénombre pas moins de 75 disciplines sportives déléguées sur 28 fédérations différentes.

Trouve ton parasport est un outil numérique qui va permettre de proposer des disciplines sportives qui correspondent au mieux à la personne, en tenant compte de différents indicateurs renseignés par cette dernière (les aspirations, les envies, le handicap, son choix de type de pratique, les contre-indications, l'âge, les qualités physiques, les motivations). Cet outil, en libre accès sur le site du CPSF, est totalement anonyme.

La finalité est donc de proposer plusieurs disciplines sportives à chaque personne intéressée mais surtout d'en assurer une continuité et la mise en relation avec des fédérations et des clubs potentiels d'accueil.

### ////////// PRISE EN CHARGE DES LAMES DE COURSE AU TITRE DE LA PCH

Lors de la Conférence nationale du handicap 2023, le Président de la République annonçait la volonté d'améliorer la prise en charge des lames de course. Ainsi, depuis février 2024, la Prestation de compensation du handicap (PCH) aide technique peut prendre en charge jusqu'à 75 % du devis des prothèses de course à l'achat, dans la limite de 13 200 €, ou à la location (110 €/mois). Le CPSF a pu accompagner la réflexion quant à la mise en place de cette prise en charge, aux côtés de la CNSA notamment.

Les possibilités de prise en charge de la PCH pour les activités parasportives sont expliquées sur le site : <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/sport/que-permet-de-financer-la-pch-dans-le-cadre-de-la-pratique-sportive>

### ////////// PRISE EN CHARGE DES FAUTEUILS ROULANTS SPORTIFS

Le 6 février 2025, et conformément aux annonces de la Conférence nationale du handicap 2023, la réforme de prise en charge intégrale des fauteuils roulants été annoncée pour une entrée en vigueur en décembre 2025. Les fauteuils roulants manuels sportifs sont concernés par cette réforme avec une amélioration de la prise en charge avec une prise en charge automatique sans demande d'accord préalable pour les fauteuils dont le montant est inférieur ou égal à 2 400 €. Si le montant est supérieur, une demande d'accord préalable devra être adressée à l'Assurance maladie qui aura alors 2 mois pour statuer. Les grands principes de cette réforme sont rapportés sur le site [Réforme de la prise en charge intégrale des fauteuils roulants | handicap.gouv.fr](https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/Reforme-de-la-prise-en-charge-integrale-des-fauteuils-roulants-handicap.gouv.fr)

### ////////// TVA RÉDUITE

Le CPSF a contribué à la rédaction de l'arrêté du 18 mars 2022 complétant la liste des équipements spéciaux, dénommés aides techniques et autres appareillages, éligibles au taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée : [Arrêté du 18 mars 2022 complétant la liste des équipements spéciaux, dénommés aides techniques et autres](https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/Arrête-du-18-mars-2022-complétant-la-liste-des-équipements-spéciaux-dénommés-aides-techniques-et-autres)



© DR

[appareillages, éligibles au taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée, prévue à l'article 30-0 B de l'annexe IV au code général des impôts - Légifrance](#)

Le CPSF a notamment été impliqué dans le référencement des matériels concernés et dans la justification de l'ajout de ces matériels dans cette liste. L'objectif étant d'aboutir à une liste exhaustive prenant en compte l'ensemble des activités physiques et sportives adaptées nécessitant une aide technique.

## PRISE EN CHARGE INTÉGRALE DU REMBOURSEMENT DES FAUTEUILS ROULANTS EN DÉCEMBRE 2025

# 3.

## DE LA COMMUNE AU PARLEMENT LE CPSF UN PORTE-PAROLE ENGAGÉ

### / LE CPSF, PORTE-PAROLE DU PARASPORT EN FRANCE

En regroupant les fédérations impliquées dans le parasport, le CPSF porte naturellement une mission de plaidoyer auprès de l'ensemble des acteurs du sport pour personnes en situation de handicap.

Cette fonction se déploie dans des champs aussi divers que le secteur des politiques publiques nationales, territoriales, des observatoires du sport ou du handicap, des instances internationales, du Parlement ou encore de l'Agence nationale du sport.

C'est dans ce cadre des missions de plaidoyer que le CPSF s'est fortement engagé dans la construction de la Stratégie nationale Sport et Handicap 2020-2024 puis dans la création de la Conférence permanente du parasport, instituée en 2023. Les travaux conduits dans le cadre de ces dynamiques de travail l'ont été en étroite collaboration avec le CPSF qui a pu faire état de ses recommandations et pistes d'actions.

Le lien avec l'Agence nationale du sport (ANS) a été particulièrement fructueux et concret. Dès l'introduction des Projets sportifs fédéraux, en 2020, une mention parasport a été rendue

obligatoire pour les fédérations titulaires d'une délégation paralympique. Cette nouvelle obligation s'est traduite par des volets dédiés à la pratique parasportive pour les fédérations concernées, qui ont pu être accompagnées par le CPSF en ce sens. Dans le même temps, le CPSF s'est fortement engagé pour que les aides à l'emploi dédiées au parasport soient sanctuarisées et élargies. Ainsi, les 150 ESQ attribués aux Fédérations françaises



© Assemblée Nationale

**SENSIBILISER  
LES ÉLUS POUR FAIRE  
ÉVOLUER LA  
RÉGLEMENTATION**



© DR

handisport et sport adapté ont été préservés. Ils ont pu être complétés, dès 2021, de nouveaux ESQ au bénéfice des fédérations délégataires (cf p. 08). En parallèle, le CPSF a œuvré pour que la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) puisse prolonger l'aide complémentaire qu'elle attribuait à la FFH et la FFSA, débloquent 1/3 des fonds, sur les fonds propres du Comité, pour préserver l'aide en 2021.

Dans le même temps, le CPSF s'est engagé auprès des parlementaires, en intégrant différents groupes de discussion informels ou en plaidant des évolutions réglementaires auprès des députés et des sénateurs. Ce travail a particulièrement porté ses fruits avec l'adoption de la loi du 2 mars 2022 qui crée notamment des référents sports dans chacun des ESMS.

Le CPSF est également représenté dans un groupe restreint de Comités paralympiques nationaux qui sont régulièrement consultés par l'IPC dans la conduite de ses actions et la mise en œuvre de sa stratégie. Ce groupe est appelé « expert group ».

Le CPSF est actif dans différents groupes de travail mis en place par le Comité paralympique européen (EPC) sur l'élaboration de sa stratégie et sur le développement de nouveaux événements, notamment en faveur des jeunes sportifs.

Enfin, le CPSF est représenté dans de nombreuses instances de concertation et de coordination autour de la conférence permanente du parasport,

du programme Génération 2024, de l'évaluation du programme Ambition bleue sous la direction de la DIJOP, de la réforme du suivi médical réglementaire, des Commissions d'attribution des postes au sein du Centre national des sports de la Défense...

Sur le versant médical, le CPSF participe à de nombreux congrès, webinaires ou enseignements (sociétés savantes médicales, regroupements scientifiques, associations, FST médecine du sport) sur des thématiques variées : traumatologie du parasportif, classification, appareillage du parasportif, retours d'expériences et à des publications. En exemples : SOFMER, SFERHE, AFA AMPAN, JEC World, AJMER, FILNEMUS... La diffusion des savoirs et des bonnes pratiques est une des priorités, comme un héritage des Jeux Paralympiques.

Le CPSF s'associe annuellement au Ministère, à l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) et au CNOSF pour co-organiser le colloque pour un sport sans dopage et y intervenir. Les échanges avec ces institutions sur la thématique de la prévention du dopage et de l'éducation anti-dopage sont nombreux et concernent également la préparation des délégations sélectionnées sur les échéances paralympiques (sensibilisation et modules de formation).

Le CPSF s'est impliqué dans les réflexions relatives à la révision du code de classification du Comité paralympique international (IPC) (congrès international de classification en 2023, réunions en visio et avis par écrit au groupe de rédaction).

## COMMISSION DES ATHLÈTES

Récemment constituée, la Commission des athlètes du CPSF s'est réunie activement sous la coprésidence de Marie Bochet et Thomas Walgraef. Ces derniers ont été à l'initiative d'une feuille de route sur les premiers travaux autour du statut des athlètes de haut niveau paralympique. Elle s'est notamment particulièrement investie sur la thématique importante des assistants et guide, si spécifiques au monde paralympique, tout en accroissant ses liens avec la Commission des athlètes de haut niveau du CNOSF.



© CPSF

## COLLOQUE EPS ET SPORT À L'ÉCOLE

La paralympiade 2020-2024 a donné lieu à de nombreuses initiatives positives dans le monde scolaire. Pour autant, la question de la participation des élèves à besoin éducatif particulier aux cours d'EPS et du lien entre l'EPS, le sport scolaire et le sport civil, ne semble pas être encore totalement résolue.

C'est pourquoi le CPSF s'est rapproché du ministère de l'Éducation nationale pour envisager l'organisation conjointe d'une journée thématique permettant de faire un état de la situation actuelle et de favoriser un échange entre le monde enseignant et le monde parasportif.

Lundi 25 mars 2024, le ministère de l'Éducation nationale et le CPSF ont organisé une action de formation, inscrite au plan national de formation, sur la thématique de l'EPS et du sport pour les élèves en situation de handicap.

Cette journée, accueillie dans un établissement scolaire parisien, concernait 120 personnels d'inspection et formateurs du premier et du second degré. Le CPSF était, de son côté, représenté par sa Présidente, Cédric GOSSE, administrateur et inspecteur d'académie, sa médecin, un enseignant STAPS collaborateur du comité et des anciens participants du programme "la relève",

À l'issue du discours d'ouverture par Marie-Amélie Le Fur, présidente du CPSF, et par Édouard Geffray, directeur général de l'enseignement scolaire, la journée s'est déroulée en plusieurs temps :

Le premier temps était axé sur les grands enjeux de la pratique de l'EPS pour ce public.

A été ensuite organisé un travail en ateliers sur les thèmes suivants :

- Concept de « conception universelle » de l'enseignement par grands champs de besoins.
- Les adaptations à mettre en œuvre, à partir d'un profil type d'élève, sur différentes APSA.

En clôture de cette journée, retour en séance plénière pour une intervention sur la façon de recueillir les informations pertinentes sur les capacités et limites de l'enfant pour envisager les adaptations nécessaires, sur les possibilités de coopération entre le mouvement sportif et les enseignants d'EPS, sur les offres de prolongation de l'EPS dans le champ du sport scolaire et sur les ressources et outils disponibles dans le champ sportif, dont pourraient bénéficier les enseignants. Enfin, cette action de formation a désormais vocation à être déployée dans les académies par les différents participants à cette journée nationale.

Ces travaux sont complétés d'une réflexion autour de la non-contre-indication à pratiquer l'EPS pour les élèves en situation de handicap.



## ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS LA STRUCTURATION DE LEUR OFFRE PARASPORTIVE

Premiers financeurs du sport en France, les collectivités territoriales sont des partenaires essentiels et de leviers d'actions déterminants dans le développement de la pratique parasportive.

L'accompagnement des collectivités territoriales dans la définition et la structuration de leur offre parasportive fait donc partie des missions du comité paralympique. Au fil des ans, cet accompagnement a pris plusieurs formes : le rapprochement avec des associations représentatives, la production d'outils et l'accompagnement territorial de proximité.

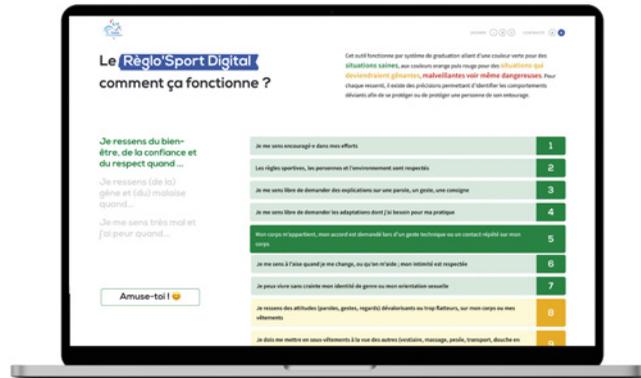
Initiées dès 2020 par la signature d'une convention érigeant le parasport comme priorité partagée, le partenariat entre Départements de France et le CPSF s'est considérablement renforcé depuis. Les travaux collaboratifs engagés avec plusieurs départements pilotes ont débouché sur la création d'un guide à destination des départements : « Parasport : Guide pratique pour animer une politique sportive

départementale ». Ce guide a permis d'accompagner les départements dans leur engagement parasportif en lien avec les Jeux de Paris 2024. Il constitue encore aujourd'hui un appui à la mise en œuvre de politiques parasportives ainsi qu'une base de discussions avec les départements.

L'ANDES (Association nationale des élus en charge du sport) et le CPSF ont affirmé dès 2021 leur volonté de travailler ensemble afin d'accompagner les élus du bloc communal en matière de politique parasportive. Le « Guide des parasports pour les élus en charge du sport » a ainsi été créé par le CPSF en avec le concours de l'ANDES et du Ministère des Sports. Cet outil numérique évolutif s'organise autour d'une partie compréhension de l'écosystème et de cinq parties permettant de faciliter la mise en place de politiques parasportives.

En 2024, une FAQ (foire aux questions) sur la pratique sportive des personnes en situation de handicap est venue compléter le Guide des parasports, afin de faciliter l'engagement des élus après les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.





## L'OUTIL Réglo'Sport ÉGALEMENT DISPONIBLE EN FORMAT NUMÉRIQUE

Fin 2024, toujours dans une logique d'accompagnement au développement de politiques paraportives, des travaux ont été engagés avec Régions de France. L'objectif étant d'aboutir sur un conventionnement entre les deux structures permettant de faciliter l'engagement des régions sur la thématique du parasport tout en déployant des outils utiles à leur action.

Bien que ces outils répondent à de véritables besoins, l'accompagnement territorial de proximité reste déterminant pour soutenir le développement du parasport. Cet accompagnement est réalisé au quotidien par les référents paralympiques territoriaux, qui sont sur les territoires les interlocuteurs privilégiés des collectivités en matière de parasport.

### / UN PARASPORT PLUS INTÈGRE

Les violences à caractère sexuel et sexiste restent un fléau dans le monde sportif. Alors que la parole se libère dans le sport valide, les signalements concernant des personnes en situation de handicap restent encore très rares. Or les études prouvent de longue date la vulnérabilité particulière de ce public.

Ce constat a donc conduit le CPSF à déployer une stratégie volontariste afin de faciliter la libération de la parole et de prévenir toute violence ou discrimination dans le parasport.

L'outil Réglo'Sport, créé à l'initiative du CPSF, est disponible en format numérique, avec des annexes, et a été traduit en FALC. Une sensibilisation interne sur la thématique « intégrité » a été faite. Le dispositif d'accompagnement proposé par la

convention avec l'Association France Victimes est mobilisable aussi en interne.

Le CPSF a consolidé le processus en cas de signalement, en interne et en externe (en lien avec Signal Sport).

Le CPSF participe aux différents temps institutionnels sur les thématiques sous-jacentes à l'intégrité : violences sexistes et sexuelles (VSS), discriminations, LGBTphobies, laïcité dans le sport, etc. Le CPSF fait, entre autres, partie des groupes de travail, des commissions en lien avec l'intégrité, ministériels et interministériels (formations VSS, formations spécifiques LGBTphobies, transidentité dans le sport, dopage, labellisation aux GESI, travaux de la MIPROF, etc.).

### En 2024-2025, la cellule Recherche à été associée à divers projets de recherches en lien avec les violences et les discriminations :

- Participe au co-encadrement d'une thèse CIFRE, avec le Conseil régional du Centre-Val-de-Loire sur le harcèlement dans le parasport;
- A intégré un projet sur la caractérisation des violences dans le sport et le parasport mené par l'Université de Montpellier;
- Fait partie du comité scientifique d'un projet de recherche (sociologique) portant sur les violences dans le sport et le parasport mené par N'Click;
- A débuté des travaux sur la santé mentale dans le parasport;
- S'attelle à un travail de veille scientifique, notamment sur les sujets en lien avec l'intégrité dans le sport et le parasport.

# 4. VERS PARIS 2024 : REVENIR DANS L'ÉLITE PARALYMPIQUE MONDIALE

## / FAIRE ÉMERGER DE NOUVEAUX POTENTIELS : LA RELÈVE

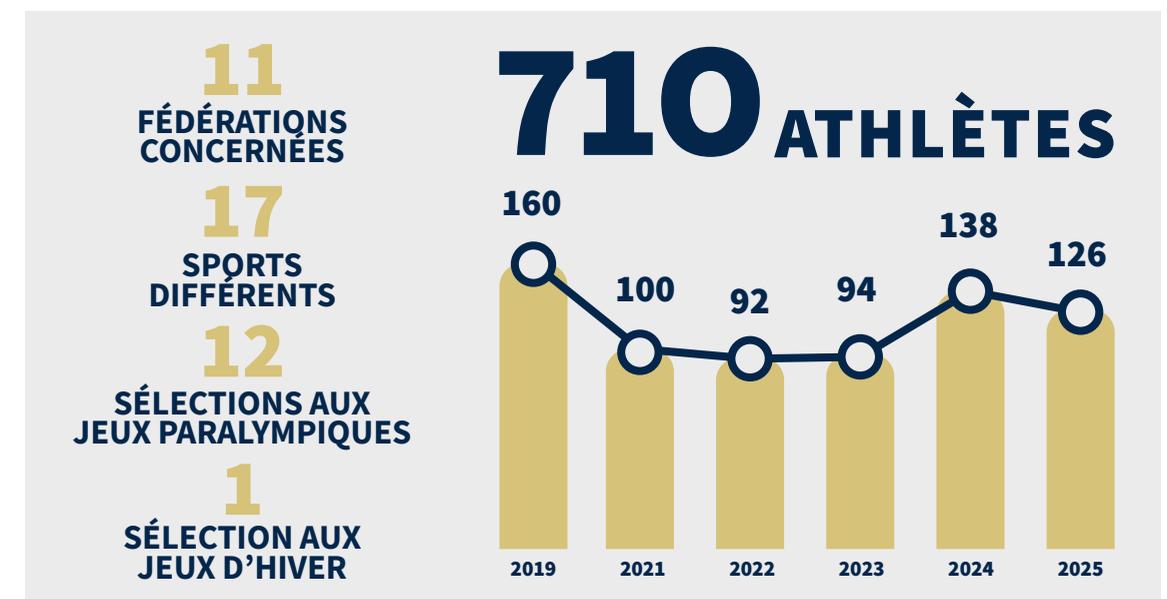
Né en 2019 dans l'élan des Jeux de Paris, en collaboration avec les fédérations de sports paralympiques, son objectif initial était de détecter de futurs talents pour renforcer les équipes nationales et contribuer à la performance de la France aux Jeux.

En effet, l'enjeu de la 8<sup>e</sup> place au rang des nations à Paris 2024 nécessitait de mobiliser l'ensemble des ressources possibles au service du recrutement de futurs talents susceptibles de contribuer directement au succès de la France à Paris, ou indirectement en densifiant la concurrence au niveau national.

« Grâce à La Relève, je vis la vie d'une sportive de haut niveau. Depuis que j'ai intégré ce programme d'entraînement, j'ai une coach, j'ai beaucoup de préparation physique et suis dans un environnement élite. »

**Pauline DEROUÛDE**  
JOUeuse DE TENNIS FAUTEUIL

Le programme a volontairement été réservé à des personnes de 16 ans et plus afin de ne pas empiéter sur les programmes déjà mis en œuvre à destination des très jeunes publics, notamment par les deux fédérations historiques. Ce positionnement a également permis d'étalonner de façon uniforme les tests physiques proposés aux participants et semble cohérent par rapport au déficit de propositions compétitives structurées pour le jeune public dans les sports paralympiques.





© G. Mirand

## Érika Sauzeau

**MÉDAILLÉE DE BRONZE EN PARA AVIRON**

AUX JEUX DE TOKYO 2020

Déployé dans un premier temps sur des établissements du réseau Grand INSEP ou universitaires, la pandémie de COVID a marqué un coup d'arrêt à ce fonctionnement initial et permis une évolution opérationnelle. Désormais, les personnes inscrites sont interrogées lors d'une réunion à distance afin de leur proposer soit une orientation sportive locale soit une invitation, au printemps, sur un week-end de tests et d'essais de pratique qui se déroule sur l'INSEP en présence des fédérations concernées.

Le programme « La Relève » continue d'évoluer en collaboration avec les fédérations et en tenant compte du retour des anciens participants.

Les réflexions en cours sur son avenir se situent principalement sur les aspects de promotion, de clarification de ses engagements vis-à-vis des participants et de son positionnement dans la filière d'accès au haut niveau et enfin du suivi des participants à la suite des entretiens.

Si le programme « La Relève » a effectivement contribué à alimenter les Équipes de France et les circuits nationaux de compétition des fédérations, chaque entretien individuel constitue également un laboratoire des difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap pour accéder à une pratique sportive et par les fédérations pour répondre, parfois, aux demandes individuelles.

Ainsi, les questions de l'accès à l'information et au matériel mais surtout du maillage territorial et

de l'identification des clubs « para-accueillants » restent d'évidence des obstacles récurrents au développement de la pratique parasportive.

**Effectifs de personnes touchées par le programme depuis sa création : environ 700 personnes ont été contactées depuis 2019.**

- 160 personnes en 2019, toutes invitées sur un des 6 plateaux organisés en région.
- 100 personnes en 2021, dont 26 invitées sur un plateau à Paris au mois de juin
- 92 personnes en 2022, dont 35 invitées sur un plateau à Paris au mois de juin
- 94 personnes en 2023, dont 26 invitées sur l'INSEP au printemps
- 138 personnes en 2024, dont 20 invitées sur l'INSEP au printemps
- 126 personnes dont 30 invitées sur l'INSEP au printemps

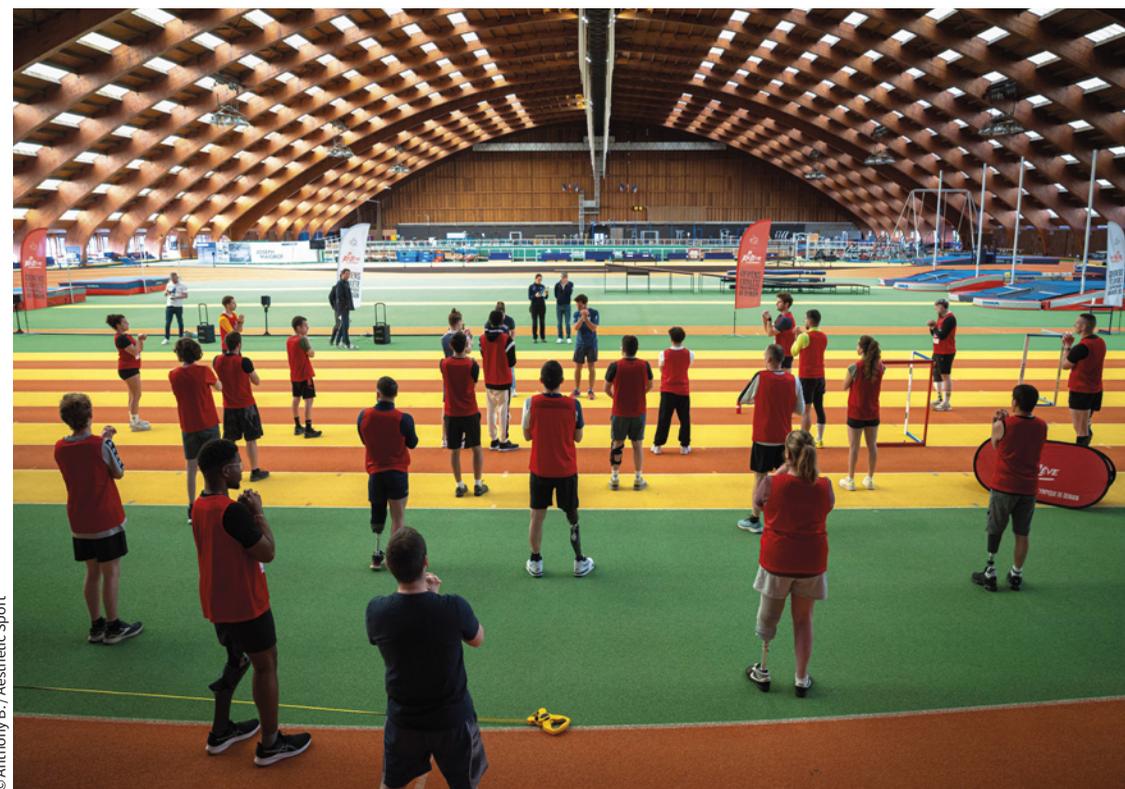
**Un questionnaire a été envoyé aux participants du programme « La Relève » en 2025 aux anciens participants (20 % de réponses).**

- Il a permis d'attester que ce programme avait, à minima, apporté de nouveaux compétiteurs à 11 fédérations et dans 17 sports différents.
- 12 anciens participants ont été sélectionnés aux Jeux paralympiques, dont 1 aux Jeux d'hiver. 1 ancienne participante, Érika Sauzeau, fut médaillée de bronze en para aviron aux Jeux de Tokyo 2020.

Le CPSF réfléchit, en lien avec la Fédération française handisport, à adapter ce programme aux sports paralympiques d'hiver, dans la perspective des Jeux paralympiques de 2030.

## / APPUYER LES FÉDÉRATIONS DANS LEUR DÉMARCHE DE CLASSIFICATION

**Conscient de l'importance cruciale de la classification pour tout athlète engagé dans un projet de performance, le CPSF s'engage à soutenir les fédérations sportives dans la mise en œuvre et le déploiement d'une stratégie cohérente de classification, en réponse aux exigences de l'IPC. Un dispositif de soutien a été mis en place dès 2021 par le comité à destination de ses fédérations membres. Ce dispositif se décline en 3 volets.**



© Anthony B. / Aesthetic Sport

### ////// SOUTIEN FINANCIER À LA FORMATION DES CLASSIFICATEURS INTERNATIONAUX

Ce premier volet vise à permettre aux fédérations d'intégrer le réseau des classificateurs internationaux afin d'assurer une présence et une implication accrues des classificateurs français au sein des fédérations internationales, tout en améliorant l'expertise en classification sur le plan national. Pour ce faire, le CPSF met en place une enveloppe fermée permettant de subvenir à une partie des frais pédagogiques et/ou de mission des formations internationales, après analyse des demandes fédérales.

La base de prise en charge est fixée à 250 € par personne pour les formations en Europe et à 400 € par personne pour celles hors Europe. Pour bénéficier de cet accompagnement, les fédérations doivent contacter la direction des sports du CPSF et fournir la plaquette de présentation de la formation réalisée par la fédération internationale, le budget prévisionnel, ainsi que le profil des candidats.

### ////// PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA 1<sup>RE</sup> CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES SPORTIFS

Ce deuxième volet a pour objectif d'encourager les fédérations dans le processus de classification internationale des athlètes, le CPSF propose un forfait financier destiné à accompagner la réalisation d'une première classification internationale. Ce forfait est fixé à 250 € par athlète pour les classifications en Europe et à 400 € par athlète pour celles hors Europe.

Le budget alloué à cette action est plafonné, et les fédérations doivent soumettre leur demande d'accompagnement financier avant l'action concernée.

L'attribution de cette aide est conditionnée par la transmission de la preuve du statut « New » des sportifs proposés, ainsi que des justificatifs des frais engagés par la fédération dans le cadre de cette compétition, avant la réalisation de la classification.



## SOUTIEN À L'ORGANISATION DE PLATEAUX DE CLASSIFICATION INTERNATIONALE EN FRANCE

Le troisième volet a pour objectif de soutenir les fédérations dans l'organisation de plateaux de classification internationale officielle sur le territoire national, sous l'égide de leur fédération internationale.

Le CPSF propose un accompagnement financier pour la prise en charge de la venue des classificateurs internationaux sollicités.

Un forfait financier est alloué, à hauteur de 250 € pour un classificateur européen et de 400 € pour un classificateur non européen. Pour bénéficier de cette aide, la fédération doit fournir la preuve du caractère officiel de la classification organisée, ainsi que le nom, prénom et la provenance des classificateurs étrangers intervenant.

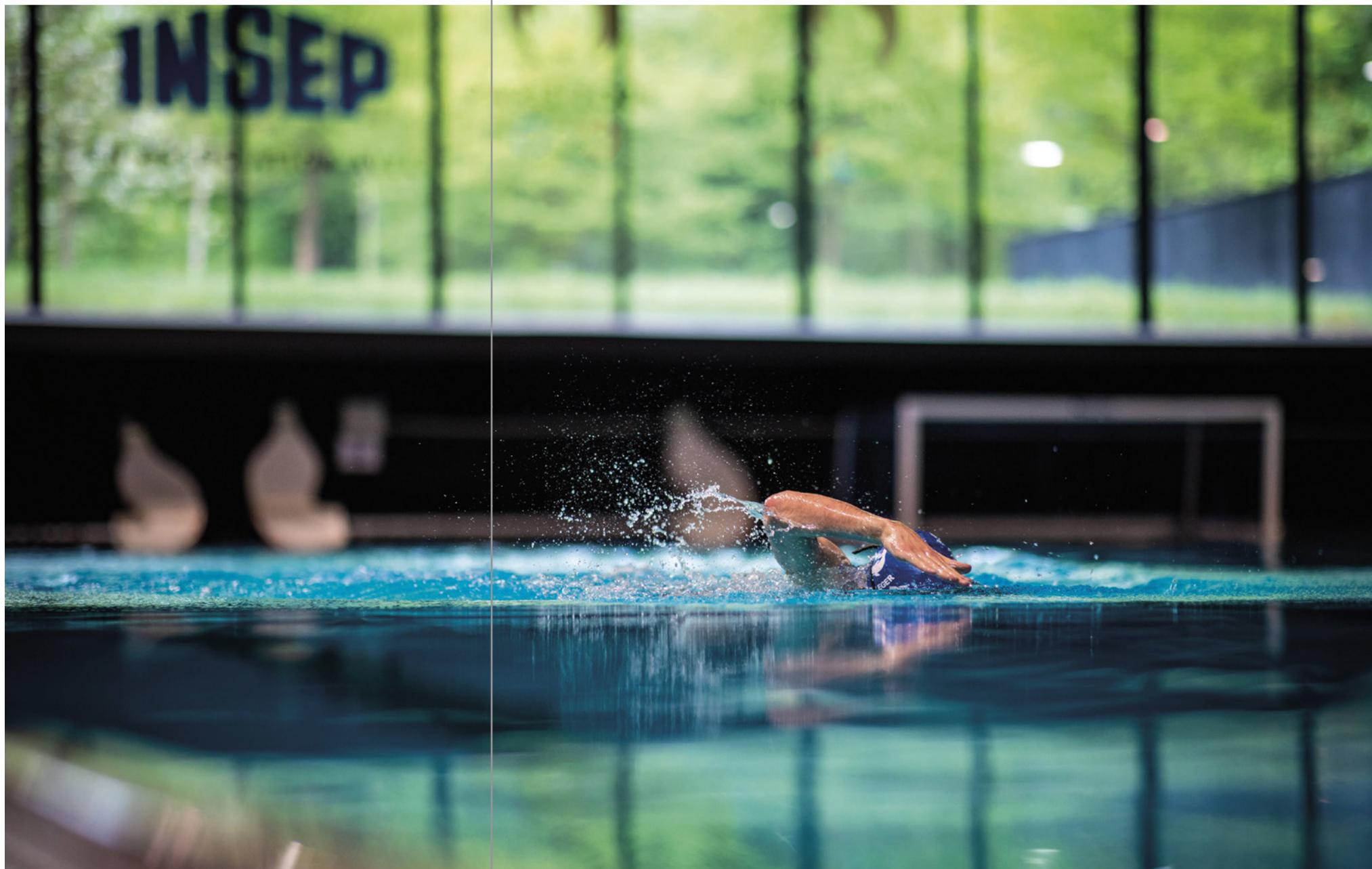


## BILAN DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

De 2021 à 2023, le CPSF a soutenu financièrement plusieurs fédérations pour des actions liées à la classification internationale des athlètes.

- En 2021, 4 fédérations ont bénéficié d'un montant total de 6 750 €, réparti entre l'aide à la reclassification internationale (500 €) et l'aide à la première classification internationale (6 250 €).
- En 2022, 3 fédérations ont reçu 6 200 €, avec une répartition de 4 000 € pour la reclassification et 2 200 € pour la première classification.
- En 2023, le soutien s'est élargi à 7 fédérations, avec un montant total de 12 150 €, incluant 50 € pour la reclassification, 12 000 € pour la première classification, et une nouvelle catégorie de 1 250 € pour le soutien à l'organisation de plateaux de classification internationale en France.

Cette évolution montre une augmentation significative du nombre de fédérations concernées et des fonds alloués, ainsi qu'une diversification des types de soutien financier.



© Anthony B. / Aesthetic Sport



## BILAN DE L'ANNÉE 2024, UNE ANNÉE SPÉCIFIQUE

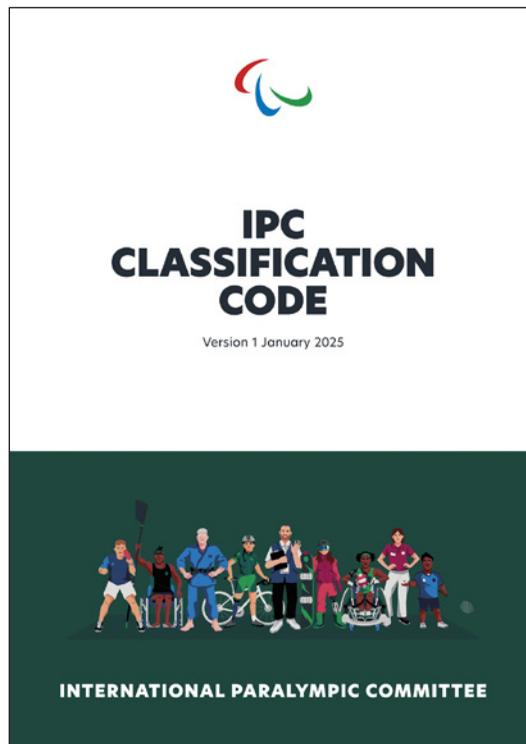
En 2024, dans le contexte des Jeux Paralympiques de Paris où quasiment tous les athlètes disposaient déjà d'une classification valide, le CPSF a soutenu 3 fédérations avec un montant total de 1 500 €. Cette aide était entièrement dédiée à la première classification internationale, reflétant une demande réduite en raison de la validation

préalable des classifications pour la majorité des athlètes participant aux Jeux.

Ce dispositif met en lumière l'engagement du CPSF à soutenir les fédérations sportives dans leurs efforts pour assurer une classification cohérente et conforme aux exigences internationales, tout en favorisant le développement et la performance des athlètes. Il est, chaque année, un peu plus plébiscité par les fédérations membres.

En complément de ce programme, le CPSF a mis en place des dispositifs qui se positionnent en amont de celui-ci : le soutien à la formation de classificateurs nationaux en France par un classificateur international.

Afin de soutenir les fédérations dans leur démarche d'organisation de formation de classificateurs sur le territoire national, en présence d'un formateur international et sous l'égide de leur fédération internationale.



## ////// BASE DE DONNÉES COMMUNE AUX FÉDÉRATIONS

Afin d'assurer la sécurisation et la protection des données individuelles collectées dans le cadre de la classification nationale et leur utilisation à des fins de suivi des sportifs, d'échanges de données et d'aide à l'organisation des compétitions, le CPSF, en collaboration avec les fédérations de sports paralympiques, propose une base de données sécurisée dédiée.

Cet outil, destiné aux fédérations, facilite la gestion des classificateurs et des classifications de leurs compétiteurs, ainsi que le suivi du processus de classification et de stockage de données sensibles. Cette base de données est connectée en temps réel avec celle de l'IPC, SDMS; et les espaces propres à chaque sport y sont sécurisés et étanches entre eux.

### Conseils et expertises médicales disponibles par le biais de notre médecin coordinateur :

- Concernant des dossiers de classification, sur sollicitation des classificateurs nationaux

- Concernant la structuration et le développement de la classification nationale

Dans les suites du séminaire des classificateurs organisé par le CPSF en novembre 2022 et des échanges opérés en suivant avec les classificateurs nationaux dans la paralympiade, le CPSF a travaillé à un guide de recommandations de bonnes pratiques en classification nationale à paraître afin d'accompagner les fédérations et les classificateurs nationaux dans la structuration, le développement et l'exercice des missions de classification.

Aussi, le nouveau code de classification paralympique, publié par l'IPC en janvier 2025, renforce l'importance de l'évaluation du diagnostic ou état de santé sous-jacent justifiant la déficience éligible. Pour accompagner les classificateurs nationaux dans cette étape cruciale et les aider sur les dossiers difficiles, un bureau consultatif en classification va être mis en place par le CPSF.

Enfin, un guide d'éligibilité, visant à regrouper tous les critères minimums de handicap par déficience éligible et par discipline paralympique sera publié afin :

- D'aider les fédérations dans la détection en facilitant la lecture du critère minimum de handicap;
- De faciliter l'orientation vers une discipline des PSH ayant le souhait de s'impliquer dans une démarche parasportive en compétition, par les professionnels impliqués dans le parcours de vie et de soins.

Et ainsi solliciter l'avis d'un classificateur national ou une classification nationale par un panel de classificateurs, le seul organe qui est en mesure de rendre une décision formelle d'éligibilité.



## / AMBITION BLEUE ET GAGNER EN FRANCE : LE CPSF CONTRIBUTEUR DES DÉMARCHES PARTENARIALES DE L'ANS

**Gagner en France est un programme piloté par l'ANS, réunissant les acteurs clés du projet d'accompagnement des Équipes de France olympiques et paralympiques 2024.**

Les principaux contributeurs de ce programme original de coopération transversale étaient l'ANS, le CNOSF, le CPSF, l'INSEP et la direction des sports du ministère des Sports.

Parmi les nombreux groupes de travail, identifiés en commun et considérés comme des leviers significatifs pour la réussite de nos Équipes de France, le CPSF fut particulièrement actif sur les secteurs suivants :

**Le suivi des Équipes de France durant les Jeux :** conditions d'accueil des collectifs au village et sur les sites de compétition

**La gestion du secteur fonctionnel de la délégation :** optimisation de la stratégie d'accréditation des encadrants et du processus d'élaboration, de clarification et de communication des règles de sélection et des sélections individuelles.

**Accompagner les athlètes :** dans la gestion des sollicitations médiatiques et des réseaux sociaux notamment. Accompagner les athlètes sur la gestion de la parentalité durant les Jeux.

# 5. FAIRE CONNAÎTRE LES ATHLÈTES ET LES SPORTS PARALYMPIQUES



## LES ATHLÈTES PARALYMPIQUES SONT DES ATHLÈTES COMME LES AUTRES : L'ÉQUIPE DE FRANCE UNIE

L'année 2023 avait été marquée par la montée en puissance de l'Équipe de France. Unie sous la même bannière depuis 2019 et portant le même emblème depuis 2021, cette Équipe de France olympique et paralympique a connu un rayonnement toujours plus important, qui s'est traduit par une présence plus conséquente dans les médias mais aussi par le biais d'activations et de contenus, avec pour objectif de l'installer comme une marque attractive et puissante.

Premier ingrédient de cette mise en lumière des athlètes paralympiques, les réseaux sociaux de l'Équipe de France olympique et paralympique. Le traitement des différents sujets liés aux performances, aux présentations des disciplines, des compétitions internationales a été identique pour les athlètes olympiques et paralympiques. Tout au long de l'année, les visages des athlètes paralympiques ont été mis en avant de différentes façons pour acculturer les fans :

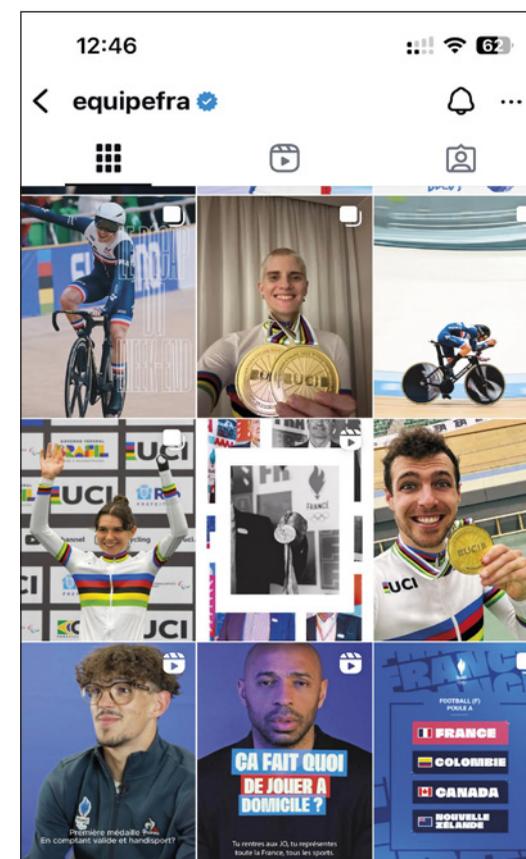
- Le « récap du week-end » avec le résumé des performances internationales,
- La présentation des championnats du monde
- Ou encore le « selfie médaille » après chaque titre européen ou mondial...

Ces différents contenus produits en lien avec les performances sportives ont permis le même traitement que pour les athlètes olympiques et surtout un engagement sur les réseaux sociaux montrant l'enthousiasme des fans pour le suivi des performances sportives de nos athlètes paralympiques.

En parallèle de ces « contenus chauds », les athlètes paralympiques ont pu prendre la parole sur différentes temporalités de l'année, grâce aux tournages vidéos réalisés en collaboration avec les fédérations délégataires. Un objectif commun : faire connaître les disciplines paralympiques et les têtes d'affiche françaises en amont des Jeux Paralympiques de Paris 2024.

## UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION IMPACTANTE

Lancée le 17 avril 2024, à l'occasion du J-100 des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024,



la campagne de communication de l'Équipe de France a réuni 37 athlètes en route vers les Jeux de Paris. 35 sports représentés et 4 légendes du sport français se sont prêtés à l'exercice.

Le film réalisé dans différentes versions (2 minutes et 30 secondes) a pu être visualisé à la télévision, sur les réseaux sociaux @EquipeFRA ou encore sur les écrans géants du Club France et même des sites de célébrations. Cette campagne qui se voulait évolutive avec des capsules digitales ont poursuivi le récit et impliqué des athlètes supplémentaires jusqu'aux Jeux Paralympiques.

Cette campagne qui se voulait également nationale, a pu vivre au-delà du film, via différents visuels collectifs mêlant athlètes olympiques et paralympiques, ainsi que par des portraits individuels des 37 athlètes. Portraits affichés dans les territoires d'origine des athlètes pour donner rendez-vous aux Jeux à l'ensemble des Français.



//////  
**UNE DÉCLINAISON  
 PARALYMPIQUE INÉDITE**

À 100 jours de l'ouverture des Jeux Paralympiques de Paris 2024, le COJO en collaboration avec le CPSF, la FFH et la FFTennis ont dévoilé une campagne de communication unique pour les Jeux Paralympiques.

S'articulant autour de visuels et de films munis d'un message fort « Il ne me manque rien, sauf vous », les 3 athlètes composant cette campagne, Arnaud Assoumani, champion paralympique en saut en longueur, Pauline Déroulède, n° 1 française de tennis fauteuil et Gaël Rivière, membre de l'Équipe de France de cécifoot, encourageaient les Français à venir les soutenir pendant les Jeux Paralympiques.

À travers cette campagne, Paris 2024 souhaitait marquer l'opinion. « Il ne reste que 100 jours pour



être au rendez-vous de ce moment historique. 100 jours pour se laisser emporter par l'ambiance des Jeux. Les Jeux Paralympiques seront la meilleure façon de prolonger la fête jusqu'au 8 septembre. » Pari réussi.

**/ UNE STRATÉGIE  
 DE LONG TERME AVEC  
 LES MÉDIAS**

Conscient d'une méconnaissance du monde paralympique par les médias, le CPSF a mis en place une stratégie de sensibilisation des médias sur le long terme, visant à leur faire connaître, comprendre et aimer ce mouvement.

Les années précédant les Jeux de Paris 2024, le CPSF, en collaboration avec les équipes de Paris 2024, a organisé des rencontres régulières avec les médias français afin de les familiariser avec le mouvement parasportif et susciter leur intérêt. Dès 2022, des journées de sensibilisation aux parasports ont été organisées, favorisant ainsi une meilleure compréhension. La première s'est tenue lors de la Journée paralympique 2022, puis à l'INSEP pour la seconde édition l'année suivante.

Trois interventions se sont également organisées : deux avec le diffuseur France Télévisions et en présence de 100 journalistes, et une session au siège de Paris 2024 avec la participation de 150 journalistes français accrédités aux Jeux Paralympiques de Paris 2024. Pour engager les

journalistes, ces temps forts ont été animés par des spécialistes du parasport, Jean Minier, directeur des sports du CPSF, Ludivine Munos, responsable de l'intégration paralympique au COJOP et multi-médaillée paralympique de para natation, et Sami El Gueddari, directeur sportif de la para natation à la FFH et ancien paralympien en para natation.

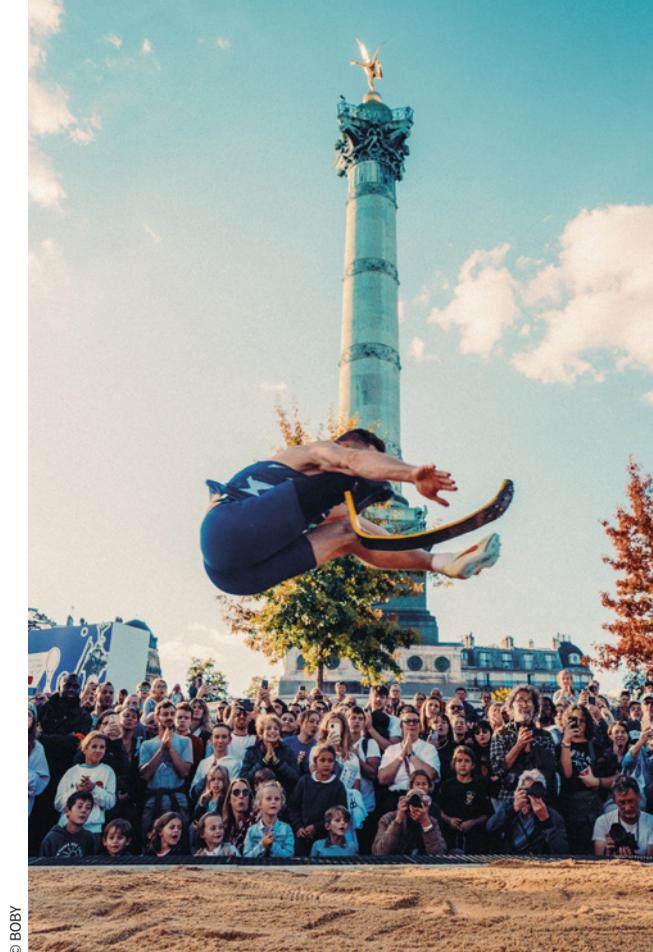
En complément de ces actions et pour accompagner les journalistes dans la couverture médiatique des parasports et des Jeux Paralympiques de Paris 2024, le CPSF a élaboré des supports pédagogiques permettant d'expliquer de façon claire les différentes spécificités du sport paralympique : classification, variations des parasports ou encore organisation fédérale des disciplines... tout en les orientant à utiliser la sémantique appropriée.

Désireux de continuer cette appropriation auprès des journalistes, le CPSF a veillé à régulièrement alimenter les différents types de médias d'informations et d'actualités sur le mouvement paralympique français afin de leur permettre d'en assurer la promotion et la visibilité en amont des Jeux. Un travail étroit a été mené avec les rédacteurs pour les orienter vers des sujets adaptés et les guider dans le choix des profils d'athlètes à valoriser pour garantir une couverture médiatique diversifiée et représentative du monde paralympique.

**/ LES PREMIÈRES  
 JOURNÉES  
 PARALYMPIQUES  
 EN FRANCE**

La Journée paralympique est née en 2022 d'un constat partagé entre le CPSF et le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (COJOP) : les Jeux Paralympiques souffrent d'un manque de visibilité, et les disciplines ainsi que les athlètes paralympiques restent encore largement méconnus du grand public. Face à ce défi, il est apparu essentiel de créer un événement populaire, festif et accessible, capable de mobiliser largement autour du parasport et de ses valeurs.

L'objectif principal de la Journée paralympique est de promouvoir les sports paralympiques, de valoriser les athlètes qui les incarnent et de sensibiliser l'ensemble de la population à



© BOBY

la question du handicap dans le sport. Il s'agit également de proposer une autre expérience de l'événementiel, inclusive par essence.

Événement national, gratuit et en plein cœur de Paris, la Journée paralympique s'impose comme un moment de célébration unique autour de l'inclusion, de la valorisation de la performance des athlètes paralympiques et du droit au sport pour tous. Elle s'inscrit dans la dynamique d'ouverture portée par Paris 2024 et le CPSF, tout en affirmant l'identité propre du mouvement paralympique.





© DR

Organisées sur des places emblématiques – la Bastille en 2022, la République en 2023 – les deux premières éditions ont rassemblé chaque année plus de 40 000 personnes.

Le public a pu s’initier à plus de 15 disciplines paralympiques aux côtés de plus de 100 athlètes paralympiques et olympiques français.

Des temps forts spectaculaires ont ponctué les journées, comme les démonstrations de saut en longueur et en hauteur réunissant des athlètes internationaux de premier plan : Markus Rehm (Allemagne), Stélios Malakopoulos (Grèce), Arnaud Assoumani (France), Nishad Kumar (Inde) ou encore Łukasz Mamczarz (Pologne).

La couverture médiatique a également été au rendez-vous avec plus de 125 journalistes accrédités à chaque édition, 45 interviews réalisées sur site et la présence de quatre plateaux TV en direct.

Enfin, l’accessibilité a été pensée dans les moindres détails afin de permettre au plus grand nombre de personnes, qu’elles soient en situation de handicap ou non, de profiter pleinement de la journée : une programmation riche, variée et un accueil adapté à toutes et à tous. Un maximum de dispositifs sont mis en place pour faire en sorte que chacun puisse vivre une expérience avec le même niveau de qualité.

La Journée paralympique est aujourd’hui l’un des projets emblématiques de l’héritage des Jeux de Paris 2024. Au-delà de la fête et de la rencontre, elle contribue à faire évoluer les mentalités et à installer durablement le parasport dans le paysage sportif français.

Forte du succès de ses deux premières éditions et portée par l’élan des Jeux Paralympiques, le CPSF entend désormais pérenniser cette journée dans le calendrier national.

Il poursuivra ainsi sa mission de sensibilisation, avec l’ambition que la Journée paralympique devienne un rendez-vous annuel incontournable pour faire rayonner les athlètes, les disciplines et les valeurs du mouvement paralympique.

**125 JOURNALISTES**

**4 PLATEAUX TV EN DIRECT**



© DR

## / GÉNÉRATION 2024, SEMAINE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE : UNE ACCULTURATION DÈS L'ÉCOLE

L'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques en France en 2024 a été un formidable levier pour engager toute une jeunesse dans l'aventure des Jeux.

Plus encore, l'organisation, pour la 1<sup>re</sup> fois de l'histoire, des Jeux Paralympiques en France, a été une opportunité unique pour changer le regard des jeunes sur le handicap. En ce sens, aux côtés de Paris 2024, le CPSF a déployé un certain nombre d'actions pour engager toute la Génération 2024 dans les Jeux, et transformer leur vision sur le handicap et le mouvement paralympique.

### ////// GÉNÉRATION 2024

Le programme Génération 2024 est un programme à l'initiative de Paris 2024, en collaboration avec le mouvement sportif, l'État, les acteurs de la communauté éducative, les fédérations du

sport scolaire et universitaire et les collectivités territoriales. La coopération entre toutes les parties prenantes a été un facteur-clé de réussite des actions déployées.

**Le programme Génération 2024 a 3 objectifs majeurs :**

- Augmenter l'activité physique et la pratique sportive, de la maternelle à l'université ainsi que dans les établissements médico-sociaux.
- Soutenir le rôle du sport pour le plaisir d'apprendre et le mieux-vivre ensemble.
- Utiliser le sport comme moteur d'engagement et de citoyenneté.

Génération 2024 est un programme dédié à la jeunesse dans le but de faire perdurer ces actions au-delà de 2024 et de laisser un héritage concret et durable.





**DU 2 AU 6 AVRIL,  
LA SOP CÉLÈBRE  
LES JEUX ET  
LES ATHLÈTES  
DU MONDE ENTIER**

**SOP**  
SEMAINE OLYMPIQUE  
& PARALYMPIQUE

## SEMAINE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE (SOP)

Initiée dès 2017 en phase de candidature des JOP de Paris 2024, l'organisation de la SOP a été impulsée pour promouvoir la pratique sportive chez les jeunes et mobiliser la communauté éducative autour des valeurs citoyennes et sportives, autour de six objectifs.

- Sensibiliser les élèves et étudiants aux valeurs de l'olympisme et du paralympisme.
- Utiliser le sport comme support pédagogique.
- Découvrir avec les élèves et les étudiants les disciplines olympiques et paralympiques.
- Changer le regard des jeunes sur le handicap.
- Amener les jeunes à la pratique.
- Éveiller les jeunes à l'engagement bénévole et citoyen.

**180 000**  
**JEUNES SENSIBILISÉS**  
ENTRE 2019 ET 2024

**12 000**  
**ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS**  
MOBILISÉS POUR L'ÉDITION 2024

**5 millions**  
**D'ÉLÈVES**  
**ET ÉTUDIANTS**  
SENSIBILISÉS  
DEPUIS 2018

**500**  
**ATHLÈTES**  
**ET PERSONNALITÉS**  
À LA RENCONTRE DES  
ÉLÈVES DEPUIS 2018

**12**  
**RESSOURCES**  
**PÉDAGOGIQUES**  
AUTOUR DES  
PARASPORTS

**+85%** **DE PROJETS INTÈGRENT**  
**LA DIMENSION PARALYMPIQUE**  
DEPUIS 2018

## 6. AVEC LE COJOP PARIS 2024, UN DUO GAGNANT



© KNSP

Ce rôle, souvent informel, s'est aussi traduit par des actions concrètes. Le CPSF a ainsi pu participer à l'élaboration des différents documents stratégiques de Paris 2024, dont les équipes étaient également particulièrement sensibles à la question du parasport.

En matière d'Impact et d'Héritage, cette ambition s'est traduite par l'objectif général de « changement de regard » sur le handicap à travers le sport mais aussi par des expérimentations concrètes, comme la Formation para-accueillante.

Le CPSF a également contribué, dès l'origine, à la conception de la stratégie relative à l'accessibilité universelle, dont les résultats ont été particulièrement tangibles pendant les Jeux.

Il a aussi contribué aux travaux en matière de transports, conduisant à la mise en place de navettes dédiées aux personnes à mobilité réduite par exemple, à l'ouverture de places de parking dédiées ou encore au déploiement d'équipes d'accueil destinées aux personnes en situation de handicap.

L'objectif de 3 000 volontaires en situation de handicap a également fait l'objet d'une véritable volonté commune. La mise en place d'une équipe dédiée à l'intégration paralympique au sein du projet Paris 2024 a ensuite permis d'internaliser l'expertise en matière paralympique.

### / PARIS 2024 ET LE CPSF, UNE PROXIMITÉ SUR LA DURÉE

Membre fondateur de Paris 2024, le CPSF a été associé dès l'origine du projet des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 à la gouvernance comme à la définition des grands marqueurs de cette édition des Jeux. Pour la première fois, la France s'apprêtait à accueillir les Jeux Paralympiques d'été, ce qui constituait une opportunité majeure pour le développement du parasport autant qu'un défi inédit.

D'emblée, le CPSF a fait le choix de s'investir pleinement auprès des équipes du COJOP, comme auprès de celles de la Ville de Paris ou de l'État pour acculturer les acteurs aux Jeux Paralympiques et maximiser l'ambition de chacun dans l'exercice de ses prérogatives. Véritable agence de conseil pendant les premières années de l'organisation des Jeux, le CPSF a ainsi pu tisser des liens de confiance au service d'un objectif partagé : proposer les Jeux Paralympiques les plus impactants possible.



PARIS 2024



PARIS 2024

## / JOURNÉES PARALYMPIQUES, FORMATION PARA-ACCUEILLANTE, ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE : UN HÉRITAGE TANGIBLE

Pour le CPSF, la réussite des Jeux Paralympiques de Paris 2024 devait prendre trois formes : une Équipe de France plus performante ; un événement réussi sur le plan opérationnel et un véritable héritage sociétal pour le parasport. Une stratégie multidimensionnelle a été mise en place par le COJOP en lien étroit avec le CPSF pour rendre tangible cet héritage, attendu de tous. La stratégie qui a été conçue consistait à prioriser les actions pour lesquelles des résultats concrets pouvaient être attendus.

Le premier axe de cette stratégie consistait à valoriser les parasports, comme levier contre les préjugés et discriminations à l'encontre des personnes en situation de handicap, en particulier dans le champ du sport. C'est le motif principal de l'investissement important du CPSF dans la réussite des différentes éditions de la Semaine olympique et paralympique, dont la majorité des projets traite du parasport. Le CPSF a pu proposer des contenus, mobiliser des athlètes. Il a aussi soutenu, avec succès, l'ouverture de cette opération emblématique des Jeux de Paris 2024 aux ESMS.

L'organisation des deux premières Journées paralympiques, en octobre 2022 puis octobre 2023 répondait aussi à l'objectif de mieux faire connaître les parasports tant au grand public qu'aux personnes en situation de handicap elles-mêmes. Impactantes et populaires, ces deux éditions ont permis de faire découvrir les parasports aux milliers de visiteurs, de valoriser les athlètes paralympiques et

d'orienter les centaines de personnes en situation de handicap qui y ont participé.

### ///// FORMATION PARA-ACCUEILLANTE

En 2019, la Ville de Paris a dévoilé une des mesures phares du plan « Paris + Inclusive avec les Jeux », à savoir quadrupler le nombre de personnes en situation de handicap pratiquant une activité physique régulière. Ainsi, la Ville s'est tournée vers le CPSF afin de l'accompagner dans la réflexion et la mise en place d'un programme d'accompagnement complet à destination des clubs ordinaires souhaitant développer une section parasport.

Le « Réseau des Clubs Paraccueillants » (RCP) a donc été conçu, dès 2020 en collaboration avec Paris 2024 pour répondre aux freins mis en évidence par l'étude de l'Observatoire pour la recherche sur les méga-événements. Le RCP consiste en la structuration de l'offre parasportive parisienne en se basant sur le tissu des associations sportives non spécifiques et en organisant pour cela la collaboration entre les acteurs parasportifs, de telle sorte à créer un maillage fin et diversifié de l'offre d'activités sportives adaptées.

Outre l'ouverture de créneaux dédiés, la mise en place d'une ressource et une communication ciblée, le RCP comporte un axe principal de formation. En effet, la Formation Para-accueillante (FPA) a été élaborée par le CPSF avec la collaboration de la FFH et de la FFSA, afin que les dirigeants et encadrants des clubs intégrant le dispositif reçoivent un certain nombre de prérequis sur le parasport.

En 2021, et après une première expérimentation de la FPA à Paris, le département de la Seine-Saint-Denis a souhaité s'associer à cette démarche en déployant la formation sur son territoire. Cette sollicitation a permis d'expérimenter l'adaptation du dispositif en associant une troisième fédération (FSGT 93) fortement engagée dans le parasport sur le département. C'est donc après deux sessions portées en 2021 et 2022 au sein des collectivités que la FPA a pu prendre un nouvel élan à travers Club inclusif.



### ///// IMPACT 2024

Face à la nécessité de soutenir les initiatives sportives innovantes et de mettre en lumière les solutions nouvelles à forte utilité sociale Paris 2024, l'Agence nationale du sport, CNOSF et le CPSF se sont unis pour proposer un appel à projets unique d'impact par le sport.

Né en 2020 « Impact 2024 » est un appel à projets destiné à la société civile, qui vise à soutenir des organisations qui développent des initiatives utilisant l'activité physique et sportive comme levier pour le bien-être, la santé, la réussite éducative, l'engagement citoyen, l'inclusion, la solidarité et l'égalité. Il cherche également à accélérer la transition écologique par le sport et à favoriser l'insertion professionnelle. Depuis sa création, Impact 2024 a soutenu plus de 1 500 lauréats. Il est passé d'une enveloppe de 1,50 M€ à 6,3 M€ en 2024 pour un total de plus de 24 M€ versé aux porteurs de projets.

Pour sa cinquième campagne d'Impact 2024, le CPSF a poursuivi son engagement financier auprès d'autres co-porteurs de ce dispositif.

Avec une contribution de 200 000 €, le CPSF a participé au soutien et à l'émergence de projets



novateurs et structurants sur tout le territoire. Au-delà de la dimension financière, le CPSF a également contribué à l'étude et l'analyse des dossiers que ce soit ceux du niveau national mais aussi ceux relevant de l'échelon territorial. Les référents paralympiques en région ont été partie prenante des comités d'instruction régionaux en collaboration notamment avec les DRAJES et le mouvement olympique.

En 2024, ce sont 611 projets qui ont été soutenus. En 2025, Impact 2024 perdurera et s'inscrit d'ores et déjà comme un héritage fort des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

## / LE CPSF AU SOUTIEN D'UNE VISION NOVATRICE DES JEUX PARALYMPIQUES

Les Jeux Paralympiques ont connu une évolution importante ces dernières années. Une plus grande médiatisation associée à une élévation du niveau de performance ont hissé les Jeux Paralympiques au rang des plus grands événements sportifs mondiaux.

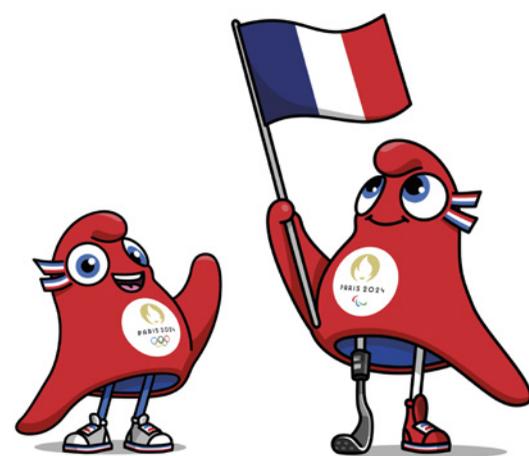
En dépit de ce statut, acquis à partir de 2012, les Jeux Paralympiques restent encore moins visibles et reconnus. Fort de ce constat, Paris 2024, très activement soutenu par le CPSF, a proposé de moderniser plus encore les Jeux Paralympiques à travers des marqueurs clés.

L'emblème commun de Paris 2024, une première, a constitué un jalon important. Les deux événements, olympiques et paralympiques, ont été réunis par le même logo. Dès 2021, ce sont les Équipes de France olympique et paralympique qui ont été réunies derrière la même bannière.

Plus largement, le discours autour des athlètes paralympiques a évolué. Finis les « superhéros », les « leçons de vie », les louanges du courage des athlètes paralympiques, place aux performances d'athlètes comme les autres, au « match retour ».

Visible dans tous les aspects des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, cette mutation nécessaire s'est finalement traduite par une cérémonie d'ouverture des Jeux Paralympiques organisée au cœur de Paris, place de la Concorde.

Les athlètes paralympiques français ont pu bénéficier, pour la première fois, d'une célébration populaire d'ampleur, festive et engagée.



# 7. UN CPSF COMPLÈTEMENT MOBILISÉ

## / LE RELAIS DE LA FLAMME PARALYMPIQUE : UN MOMENT PLEIN DE SENS

Le relais de la flamme paralympique a débuté le 24 août à Stoke-Mandeville en Angleterre, au berceau du mouvement paralympique.

Helene Raynsford, première championne paralympique de l'histoire du para-aviron à Pékin 2008, et Gregor Ewan, paralympien sur trois éditions des Jeux Paralympiques en curling fauteuil, ont allumé le chaudron paralympique. Andrew Parsons, président de l'IPC, a ensuite officiellement lancé le premier relais. Dès le lendemain de son allumage, la flamme a pris la direction du tunnel sous la

Manche pour une séquence inédite : 24 porteurs britanniques et 24 Français se sont rejoints à mi-chemin du tunnel pour procéder à la passation de la flamme.

Parmi les relayeurs français, le CPSF a proposé deux personnalités symboliques du mouvement paralympique : Laura Mills, l'arrière-petite-fille de Ludwig Guttman, et Emmanuelle Assmann, médaillée de bronze en escrime fauteuil aux Jeux Paralympiques d'Athènes 2004 et ancienne présidente du CPSF.

Au total, ce sont 1000 porteurs de la flamme qui se sont relayés pendant 4 jours dans plus de 50 villes. 12 flammes ont été allumées simultanément à travers la France et ont emprunté chacune leur propre voie pour traverser 100 % des régions hexagonales et converger vers Paris. Le parcours, co-construit avec le CPSF, a mis en lumière l'engagement des villes dans le sport et les Jeux, dans la promotion de l'inclusion dans le sport et la sensibilisation au handicap, et enfin l'histoire et le patrimoine français.

Le CPSF a sélectionné 24 relayeurs individuels sur le relais de la flamme paralympique et 4 relayeurs sur l'olympique. Les critères de sélection étaient larges : contribuer à faire rayonner le sport ou, plus largement, contribuer à un impact positif dans la société. Le choix a été fait de se porter sur des personnalités emblématiques comme des athlètes, des bénévoles, des figures clés du mouvement, des jeunes en situation de handicap de plus de 15 ans ou encore des personnalités valorisant des programmes du CPSF.



© DR



© KMSP

**Avec le soutien du CPSF, 6 relais collectifs de 24 relayeurs ont été organisés afin de mettre en avant plusieurs facettes du parasport :**

### LE 25 AOÛT À ANTIBES

**RELAIS JEUNES PARASPORTIFS** réunissant l'avenir de l'Équipe de France paralympique

### LE 26 AOÛT À VICHY

**RELAIS ACTIONS INNOVANTES** qui mettait en avant des personnes et structures qui proposent, s'engagent, dans des actions novatrices comme dans les programmes déployés ou portés avec le CPSF (Impact 2024)

### LE 26 AOÛT À CHAMBLY

**RELAIS BÉNÉVOLES DU MOUVEMENT PARALYMPIQUE** constitué de 24 bénévoles emblématiques des fédérations paralympiques

### LE 27 AOÛT À BOBIGNY

**RELAIS ASSOCIATIONS ET AIDANTS** constitué de personnes qui donnent leur vie pour leur entourage en situation de handicap ou qui travaillent au quotidien dans des associations pour permettre de faire évoluer le droit des aidants.

### LE 27 AOÛT À FONTAINEBLEAU - CNSD

**RELAIS ESMS&Clubs** mettant en lumière les clubs et ESMS qui ont participé au programme depuis sa première édition

### LE 28 AOÛT À PARIS

**RELAIS ANCIENS PARALYMPIENS** pour rendre hommage à leur parcours sportif et leur apporter une visibilité

### LE 28 AOÛT - CLUB FRANCE

Le CPSF a également organisé un **RELAIS AU SEIN DU CLUB FRANCE** pour annoncer le grand retour du lieu de célébration au public devant les 500 bénévoles présents pour leur jour de rassemblement.



## / SÉLECTIONS, RÉVÉLATION DES TENUES, DES PORTE-DRAPEAUX, J-100: LE COMPTE À REBOURS EST LANCÉ

À quelques mois des Jeux Paralympiques de Paris 2024, plusieurs temps forts ont marqué la préparation de cet événement international.

**5 OCTOBRE 2023**

### PREMIERS ATHLÈTES SÉLECTIONNÉS

Comme avant chaque édition des Jeux Paralympiques, le Comité paralympique de sélection (CPS) du CPSF, présidé par Marie-Amélie Le Fur, s'est réuni pour valider la sélection de l'Équipe de France. Lors de la Journée paralympique 2023, les premiers athlètes sélectionnés pour les Jeux Paralympiques de Paris 2024 ont été célébrés pour l'occasion le 8 octobre 2023.

Au total, 35 CPS ont sélectionné les 236 athlètes et 20 guides. Moments marquants pour les athlètes, les annonces de sélections ont fait l'objet d'un travail en collaboration étroite avec les fédérations concernées, afin de produire l'ensemble des visuels nécessaires mais aussi de coordonner les annonces officielles de sélection. Au total, plus de 300 visuels ont été produits par le service communication du CPSF afin d'accompagner les communications des fédérations. Enfin, pour chaque athlète sélectionné, un visuel personnalisé a été créé afin qu'ils puissent communiquer sur ses réseaux sociaux, respectant ainsi la règle 40 éditée par le Comité international paralympique.

**16 JANVIER 2024**

### DÉVOILEMENT DES TENUES

Les athlètes de l'Équipe de France olympique et paralympique se sont réunis le 16 janvier 2024 à la Maison du sport français pour découvrir les tenues officielles qu'ils porteront lors des Jeux.

Tenues pour le Village, pour les podiums et même pour la compétition, Le Coq Sportif a habillé l'ensemble de la délégation, soit près de 900 athlètes, avec une collection qui symbolise l'unité et la mixité, notamment par le mélange des matières et des couleurs, exprimé dans un dégradé novateur et dynamique.



© Yonathan Kellerman



© KMSP

Depuis les Jeux d'hiver de Pékin, les Équipes de France se partagent un seul et même emblème: un coq conquérant, déterminé, combatif, le regard rivé vers la victoire.

Stéphane Ashpool, directeur artistique des collections de l'Équipe de France chez Le Coq Sportif, a détaillé, lors de la soirée, le processus de création et de conception des tenues, mais aussi le défi artistique et technique que celui-ci représentait. L'ensemble de la collection a été présenté lors d'un défilé auquel les athlètes ont pris part.

**17 AVRIL 2024**

### J-100 DES JEUX DE PARIS 2024

Le Grand Palais Éphémère situé sur le Champ-de-Mars de Paris, fut le théâtre du J-100. Le CNOSF et le CPSF ont réuni athlètes, journalistes et supporters pour une journée rythmée:



© DR

• **Media day**, une après-midi dédiée aux journalistes pour la réalisation de contenus/interviews des nombreux athlètes olympiques et paralympiques présents.

• **Lancement de la campagne de communication de l'Équipe de France**, avec un film fort et puissant à l'image des athlètes qui la composent.

• **Dévoilement des tenues de la cérémonie d'ouverture**, créées par la maison de luxe française Berluti.

• **Les supporters « Allez les Bleus »** ont débarqué par surprise et ont ambiancé le palais.

**11 JUILLET 2024**

### ANNONCE DES PORTE-DRAPEAUX

Pour la première fois, les porte-drapeaux olympiques et paralympiques ont été désignés, simultanément, par leurs pairs.

Ils ont été élus à la suite d'un processus commun, issue d'une démarche de consultation extensive impliquant les commissions des athlètes du CNOSF et du CPSF, les fédérations à travers la commission olympique, ainsi que les instances dirigeantes des deux institutions.

Tous les athlètes déjà sélectionnés ont inscrits sur la liste large des fédérations ont voté pour élire leurs porte-drapeaux parmi la liste des candidats proposée par les fédérations. Deux binômes: Mélina Robert-Michon (athlétisme) et Florent Manaudou (natation) ont été choisis par les athlètes olympiens.

Nantenin Keita, quadruple médaillée en para athlétisme, et Alexis Hanquiquant, champion paralympique de para triathlon, ont été désignés pour les Jeux Paralympiques.

## / PRÉPARER L'ORGANISATION À UN ÉVÉNEMENT HORS-NORME

Près de deux ans avant les Jeux, il est apparu que les moyens du CPSF seraient particulièrement insuffisants au regard des attentes des acteurs – les sollicitations étaient très nombreuses en amont des Jeux – et des ambitions du Comité.

Pour répondre à ce qui était alors un défi considérable, le CPSF a mis en œuvre une stratégie reposant sur plusieurs piliers, afin de préparer l'institution à une année 2024 qui s'annonçait dépasser ses moyens :

### ////// MOBILISER LE MAXIMUM DE RESSOURCES FINANCIÈRES

L'organisation du Club France, des programmes de billetterie, de la délégation française aux Jeux, du relais de la flamme étaient autant de projets consommateurs de ressources humaines et budgétaires.

Dès le départ, le CPSF s'est fixé pour objectif de maintenir tous les programmes de développement du parasport, voire d'amplifier leur activité, en parallèle de la préparation des Jeux.

Particulièrement exigeante, cette ambition s'est traduite par un nombre record de projets Club inclusif ou ESMS&Clubs en 2024. Elle n'a été possible qu'à travers une mobilisation exceptionnelle des collaborateurs et une sanctuarisation en amont des ressources financières dédiées.

Sur le plan budgétaire, l'État, et en particulier le Ministère en charge des sports, s'est montré très attentif aux besoins du CPSF, concluant deux avenants à la convention pluriannuelle d'objectifs : le premier sur la délégation française et le second sur le Club France. En parallèle, le CPSF a mobilisé ses fonds propres de manière inédite, sanctuarisant 2,54 M€ pour le seul Club France.



© KMSF

### ////// PIVOTER PROGRESSIVEMENT LES RESSOURCES HUMAINES DU CPSF VERS LES JEUX

Conscient de la carence en ressources humaines en vue des Jeux, le CPSF a opéré des recrutements significatifs, à durée déterminée ou par voie d'alternance, en 2022 puis 2023. Au total, 9 collaborateurs ont rejoint les équipes du Comité. En parallèle, un organigramme spécifique a été proposé aux collaborateurs, dans la perspective des Jeux. Il reposait sur un principe : sur la base



du volontariat, tout collaborateur du CPSF se verrait confier une mission dans le cadre des Jeux (délégation ou Club France). 100 % des collaborateurs ont été volontaires. À partir du mois de février 2024, les équipes ont été remaniées et basculées, mois après mois, vers des missions exclusivement tournées vers les Jeux à partir de juillet 2024.

Associée à un travail de cohésion interne approfondi, cette méthode a permis de disposer d'effectifs conséquents et motivés pendant les Jeux, sans altérer la conduite des autres missions. En complément, le CPSF s'est appuyé

sur des collaborateurs occasionnels (médecins, paramédicaux, photographes...).

### ////// DES SÉMINAIRES RÉGULIERS

Enfin, il a été mis en place un cycle de séminaires aussi lourds (1 par mois minimum) qu'utiles. Ces temps de réflexion et de planification, en dehors de l'activité quotidienne, ont permis d'anticiper le maximum de difficultés.

# 8. 2024, L'ÉTÉ HISTORIQUE

## / UNE DÉLÉGATION D'UNE DIMENSION INÉDITE

Les Jeux Paralympiques de Paris 2024 furent un événement historique pour la France, avec une délégation d'une ampleur jamais vue auparavant.

Cette délégation, était composée de 236 athlètes au total (20 guides, pilotes ou assistants), dont 81 femmes et 155 hommes. 121 athlètes de cette délégation étaient des primo-paralympiens. Comparativement, la délégation française lors des Jeux Paralympiques de Tokyo était composée de 137 athlètes, dont 37 femmes et 100 hommes.

La France était représentée dans les 22 sports et les 23 disciplines paralympiques (18 lors des Jeux de Tokyo 2021), couvrant l'ensemble du programme paralympique, allant de la para athlétisme au para tennis de table, en passant par la para natation et le para cyclisme.



© DR

Cette participation exceptionnelle, a été favorisée par l'attribution de quotas de qualification « nation hôte », attribué à la France. Notamment dans des disciplines qui n'auraient pas pu se qualifier via le chemin de sélection classique de leur fédération internationale (principalement les sports collectifs, type : volley assis masculin et féminin et goalball masculin et féminin).

6 disciplines ont disposé de l'ensemble des quotas de participation (para équitation, cécifoot, goalball, para judo, rugby fauteuil, volley assis) et 8 disciplines ont disposé de quotas partiels (para aviron, boccia, para canoë-kayak, escrime fauteuil, para taekwondo, para badminton, para tir à l'arc, para tir).

L'âge des athlètes varie également, avec des participants allant de 15 ans à 59 ans, reflétant une « moyenne d'âge » de 33,5 ans. Parmi eux, les hommes ont une moyenne d'âge de 34,6 ans, tandis que les femmes ont une moyenne de 31,4 ans.



© DR

## / LES ATHLÈTES FRANÇAIS AU RENDEZ-VOUS DE LEUR HISTOIRE

À l'issue des Jeux de Tokyo, sur lesquels la délégation française avait terminé à la 14<sup>e</sup> place du classement des nations, avec 55 médailles mais seulement 9 titres, l'objectif annoncé pour la nation hôte aux Jeux de Paris était d'inscrire durablement le pays dans les 8 meilleures nations paralympiques. Un défi immense qui laissait à penser qu'il nécessiterait de remporter 20 titres, soit plus de 100 % d'augmentation en seulement 3 saisons sportives.

Ce pari fou aura été réussi par une équipe transcendée par son public, au prix d'un effort collectif de l'ensemble des fédérations pour contribuer à ce succès historique.

**8<sup>e</sup> nation à l'issue des Jeux, la France totalise 19 médailles d'or, 28 d'argent et 28 de bronze, pour un total de 75 médailles** quand, 8 ans plus tôt à Rio, ce nombre s'élevait seulement à 28. Au nombre total de médailles, la France se situe même au 6<sup>e</sup> rang des nations. Il faut remonter aux Jeux de Sydney pour retrouver un tel nombre de médailles remportées par la France (76).

La FFH, qui représentait plus de 80 % des épreuves des Jeux Paralympiques du fait de son périmètre de sports délégués, en fut un contributeur exemplaire, notamment grâce au para cyclisme, qui remporta 28 des 75 médailles de la France et 10 des 19 titres français.

14 des 22 sports sur lesquels la France étaient représentés ont contribué au tableau des médailles et 7 d'entre eux ont rapporté au moins une médaille d'or. 3 ans plus tôt, à Tokyo, seuls 12 sports étaient médaillés, ce qui démontre le caractère singulièrement diversifié du succès français à Paris, qui place la France parmi les nations les plus éclectiques du concert des nations paralympiques.

Pour autant cette polyvalence ne doit pas évincer la réalité arithmétique des Jeux Paralympiques, dont 56 % des épreuves sont concentrées sur deux sports : para athlétisme (30 %), para natation (26 %). Or la France n'y a remporté que 25 % de ses médailles quand ses principaux concurrents au tableau des nations se situent tous entre 50 et 70 % de leurs médailles sur ces deux sports.



Pour viser plus haut, il est indispensable de retrouver une capacité à performer plus dans ces deux sports majeurs du paralympisme.

De même, alors que 48 % des épreuves des Jeux sont réservées aux athlètes féminines, seules 17 % des médailles françaises sont remportées par des femmes.

Une triste spécificité française qui doit impérativement être corrigée quand les pays du top 10 affichent tous des pourcentages supérieurs ou égaux à 50 %.

### ////// DE LA RÉFLEXION À L'ACTION

Afin de prolonger cette nécessaire réflexion, le CPSF a d'ores et déjà entamé des travaux sur la thématique du parasport au féminin (veille scientifique, ateliers thématiques avec les fédérations, réflexion à une feuille de route, réflexion à un projet Erasmus+ sur cette thématique).

Conscient de la nécessité pour les entraîneurs de mieux appréhender les spécificités de leurs athlètes, un travail de veille scientifique est également en cours, avec une réflexion sur une priorisation thématique et sur la manière de transmettre ces éléments.

## / VISIBILITÉ MAXIMALE POUR L'ÉQUIPE DE FRANCE PARALYMPIQUE

Les Jeux Paralympiques de Paris 2024 ont marqué une édition record en matière de médiatisation, tant au niveau mondial qu'au niveau national.

### ////// RECORD D'ACCREDITATIONS MÉDIAS EN FRANCE

Au total, 274 journalistes français ont été accrédités pour couvrir les Jeux (presse écrite, web, photographiques et attachés de presse), en complément de 15 ENR (médiatv radio et télévision non-détenteurs de droit). Au préalable, le CPSF a



© Presse Sports

reçu plus de 600 demandes d'accréditations. Plus d'une centaine de journalistes accrédités étaient présents chaque jour au Club France.

### ////// COUVERTURE MÉDIATIQUE EXCEPTIONNELLE

La médiatisation du CPSF, du Club France et de l'Équipe de France paralympique était exceptionnelle avec près de 3 000 retombées presse, dont 60 % issues du web.

85 % de ces retombées étaient en provenance des médias grand public (en dehors des médias spécialisés ou sportifs).

L'audience cumulée a touché 502,4 millions de personnes, soit en moyenne chaque Français a été mis en contact 9 fois avec l'actualité du CPSF, du Club France ou de l'Équipe de France paralympique.

France Télévisions, diffuseur officiel des Jeux de Paris 2024, a mis en place un dispositif inédit qui a



© KMSP

touché 8 Français sur 10. Les Jeux Paralympiques ont été le 3<sup>e</sup> événement sportif le plus suivi en France en 2024, après les Jeux Olympiques et l'EURO. Le plus gros pic de l'antenne était la finale de cécifoot, suivie par 5,3 millions de téléspectateurs.

Trois radios étaient également détentrices de droits : Radio France, RMC et RTL. Chacune a mis en place un dispositif exceptionnel avec de nombreuses heures d'antenne.

### ////// UN ENGAGEMENT FORT SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Les records ont également été battus sur le digital. Avec plus de 2 000 publications réalisées sur les comptes @EquipeFRA, les impressions (nombre de vues totales) des posts sont montées à 83,8 millions entre le 18 août et le 18 septembre 2025. Jamais ces taux n'avaient été atteints pour une édition de Jeux Paralympiques.

Pendant cette période, 1,21 million de personnes se sont abonnées aux différents réseaux sociaux de l'Équipe de France olympique et paralympique afin de suivre les performances sportives, mais aussi les célébrations au Club France.

Le Club France a été l'occasion de mettre en lumière toutes les performances sportives des athlètes paralympiques. Avec près de 160 posts dédiés au Club France sur les comptes du CPSF, les publications culminent à 1,6 million d'impressions. Là aussi, un record !

### ////// PROJET DE RECHERCHE

Afin d'approfondir cette question dans une perspective plus large, le CPSF travaille en collaboration sur un projet de recherche sur les médias et le paralympisme, avec l'Université de Bologne. Cette étude portera sur la question de la visibilité des athlètes paralympiques dans les médias.

**2 000**  
PUBLICATIONS

**83,8**  
MILLIONS  
DE VUES

**1,21**  
MILLION  
D'ABONNÉS



© KNISP

## / FAIRE VIVRE LES JEUX AU PLUS GRAND NOMBRE: HOSPITALITÉ, BILLETTERIE SOCIALE...

Les Jeux de Paris 2024 étaient une occasion unique de faire vivre au plus grand nombre les Jeux, très majoritairement pour la première fois. L'enjeu consistait à utiliser le levier de la billetterie pour faire découvrir les sports et athlètes paralympiques à des publics ciblés.

Le CPSF a développé un programme de billetterie, pour son compte ou en appui de tiers, particulièrement ambitieux, avec parfois un bref préavis de mise à disposition.

Le CPSF a ainsi eu à gérer l'affectation de milliers de billets issus de la billetterie dite « sociale », acquise par l'État. Le CPSF a choisi de ne distribuer ces billets que selon des critères répondant à des objectifs d'intérêt général, validés par le Conseil d'administration.

La gestion de programmes de billetterie vastes s'est révélée particulièrement lourde avec près de 21 266 billets, tous programmes confondus. La distribution des billets reste un domaine complexe où il a fallu gérer parfois des billets en grand nombre sans disposer du réseau de



bénéficiaires suffisant au regard des critères préalablement fixés. À l'avenir, tout programme de billetterie conséquent devra faire l'objet d'une dotation en moyens de gestion plus importants. En outre, la gratuité des billets pour les bénéficiaires n'engage pas ces derniers à les utiliser.

### ////// BILLETTERIE OLYMPIQUE

Le CPSF n'a pas acquis de billets en phase olympique, considérant que ce n'était pas sa

responsabilité. Il a néanmoins bénéficié de 2 000 billets dits subventionnés, mis à disposition par Paris 2024. Ces billets ont été très majoritairement distribués aux ESMS avec lesquels le CPSF entretient des partenariats.

1 932 billets ont été distribués mais seuls 58 % de ces billets ont été effectivement scannés à l'entrée d'un site de compétition. Seuls 3,6 % des billets n'avaient pas été attribués. 60 billets ont été affectés aux collaborateurs du CPSF pour qu'ils participent ensemble à deux sessions des Jeux Olympiques.

### ////// PROGRAMME DE BILLETTERIE DU CPSF PENDANT LES JEUX PARALYMPIQUES

1 520 billets ont été acquis par le CPSF pour le compte de son propre programme d'invitation. Pour être éligible à une invitation, il était nécessaire d'entrer dans les critères préalablement définis. Les cibles étaient principalement issues des régions. Les référents paralympiques territoriaux avaient déterminé les relais potentiels pour le développement du parasport dans leur région (élus en charge des sports, direction des ARS...).

En parallèle, le CPSF a convié les collaborateurs du MSJOP, de l'INSEP et de l'ANS à découvrir les Jeux Paralympiques, considérant qu'il s'agissait d'un juste geste au regard du soutien qu'ils témoignent au CPSF au quotidien. 63 % des billets ont été effectivement scannés. Seuls 13 % des billets n'ont pas été affectés.

En complément des billets pour les Jeux Paralympiques, les invités du CPSF pouvaient participer aux activités du Club France. Ils étaient alors accueillis par les équipes du Comité, c'était une expérience individualisée et qualitative dont



les effets se sont fait sentir dans les mois qui ont suivi les Jeux (nouveaux projets Club inclusifs...).

### ////// BILLETTERIE CLUB INCLUSIF

À la demande du ministère en charge des sports, le CPSF a piloté le programme de la billetterie sociale affecté aux clubs sportifs ayant bénéficié de Club inclusif. Doté de 10 119 billets, ce programme, déclenché tardivement, a été l'un des plus complexes à mettre en œuvre.

Il a été, par la suite, ouvert aux sportifs de haut niveau. Seuls 53 % des billets ont été scannés. 24 % n'ont pas été envoyés.

Enfin, le CPSF a également géré d'autres programmes de billetterie, comme celui autour des supporters et du projet Allez les bleus.

# 9.

## UN CLUB FRANCE AUSSI MÉMORABLE QU'UNIQUE



© KMSF

Une évidence aujourd'hui, mais un vrai pari à l'époque. Il paraissait essentiel que, pour les Jeux Paralympiques, le CPSF propose un Club France à la hauteur des ambitions liées à l'accueil des Jeux à domicile. Il s'agissait d'ouvrir les Jeux Paralympiques aux Français à travers un lieu gratuit, vivant, qui serait le cœur battant de l'Équipe de France.

Ce lieu, conçu avant tout comme un site de célébration, a également joué un rôle fonctionnel majeur dans l'organisation des Jeux pour le CPSF. Il a centralisé l'ensemble des opérations hors village : centre médias, gestion des programmes de billetterie, services à la délégation et à leurs proches, accueil des familles... Un véritable centre névralgique.

Le Club France paraissait aujourd'hui comme une évidence, mais cette dimension représentait un défi hors norme pour le CPSF, porté par la volonté forte de créer le premier Club France commun, où athlètes olympiques et paralympiques seraient célébrés de la même manière, à l'image d'une Équipe de France unie.

Car oui, jamais les athlètes paralympiques français n'avaient été célébrés devant le grand public. Et pour une première... quelle première ! Le Club France paralympique a tenu toutes ses promesses : une fréquentation record, une ambiance extraordinaire, une médiatisation maximale et des parties prenantes pleinement engagées. Le pari a été relevé bien au-delà des espérances initiales.

Pour le mouvement paralympique, le Club France 2024 marquera l'histoire. Tous les athlètes médaillés ont été fêtés, et ont bénéficié d'une reconnaissance à la hauteur de leurs performances. Tout le monde gardera longtemps en mémoire des images marquantes : l'émotion d'Aurélié Aubert sous les vivats de la foule, la célébration silencieuse de l'athlète sourd et non-voyant Cyril Jonard, ou encore la scène centrale envahie par l'ensemble des médaillés lors de la dernière soirée.

Ce bilan est aujourd'hui pleinement positif, y compris sur le plan financier, avec un équilibre budgétaire assuré.

**230 000**  
VISITEURS  
EN PÉRIODE PARALYMPIQUE

**20**  
PARTENAIRES  
**30**  
FÉDÉRATIONS

  
**100%**  
DES MÉDAILLÉS  
CÉLÉBRÉS



© KMSF

### / UN LIEU PLÉBISCITÉ

Le Club France a rencontré un succès unanime. Tout d'abord, le choix d'un lieu emblématique – un site public, au cœur d'un quartier populaire – incarnait pleinement l'ADN du Club France : une volonté d'ouverture, de proximité, et de rassemblement autour de l'Équipe de France. Ce positionnement fort a permis de fédérer largement les Français, dans un esprit festif et inclusif.

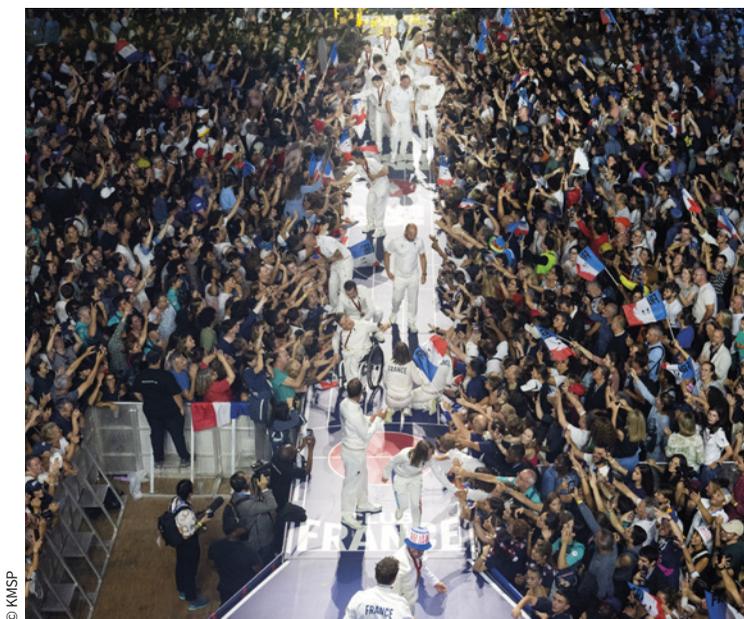
Le Club France a marqué les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 par ses célébrations inoubliables, aussi bien pour les médaillés que pour le grand public, venu en nombre féliciter les champions et communier avec eux dans une liesse populaire. Chaque jour, l'émotion des athlètes comme celle des spectateurs était palpable. Ce sont des souvenirs gravés dans la mémoire collective.

Tous les médaillés ont été célébrés devant une salle comble, rassemblant à chaque fois des milliers de personnes. Le cœur du Club France battait au rythme de ces moments forts, portés par une programmation musicale riche et variée qui maintenait l'ambiance et l'attention du public jusqu'aux temps forts des soirées : les célébrations des athlètes médaillés.

Avec 230 000 visiteurs uniques, la Grande Halle de la Villette a littéralement vibré sous la ferveur populaire, transformée en temple du sport

français. Le Club France a généré des images marquantes, devenues iconiques des Jeux, relayées massivement dans les médias comme sur les réseaux sociaux.

Le Club France, c'était aussi un centre média à part entière, avec plus d'une centaine de journalistes présents chaque jour et 19 plateaux médias installés sur site. Une couverture exceptionnelle qui a donné une résonance inédite à ces instants de célébration, à l'image des vidéos des célébrations qui cumulent des dizaines de millions de vues.



© KMSF

La variété des publics accueillis témoigne aussi du succès populaire de ce lieu : des familles, des passionnés de sport, des personnes de tous âges, dont un nombre significatif de personnes en situation de handicap, grâce à un dispositif d'accessibilité global et exemplaire. Le Club France a également accueilli des établissements médico-sociaux et scolaires, notamment lors de la semaine de la rentrée. Encadrés par les équipes du CPSF, 390 groupes, soit 13 700 personnes, ont ainsi pu vivre une expérience unique au cœur des Jeux.

Lieu de rassemblement national, mais aussi carrefour du mouvement sportif et de toutes les parties prenantes, le Club France restera avant tout un succès collectif, fruit de l'implication de tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin, à faire de ce projet une réalité.

## / SUCCÈS ORGANISATIONNEL

Le Club France paralympique a été un exploit logistique et organisationnel à la hauteur de l'ambition portée par le CPSF. Pendant 27 jours, plus de 50 000 m<sup>2</sup> ont été exploités à la Grande Halle de la Villette et dans son parc, transformant ce site emblématique en un immense lieu de célébration, d'accueil et de promotion du sport, sans précédent dans l'histoire des Jeux en France.

Ce déploiement exceptionnel a été rendu possible grâce à une collaboration étroite avec l'agence de production événementielle en charge du projet. Ensemble, une architecture solide a été construite pour coordonner un événement d'une complexité inédite, impliquant de nombreux partenaires institutionnels et privés.



**390**  
GROUPES  
ACCUEILLIS :

ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-  
SOCIAUX ET SCOLAIRES

SOIT **13 700**  
PERSONNES



© KMSF

Des centaines de personnes ont été mobilisées chaque jour, directement ou indirectement, pour faire fonctionner l'ensemble des rouages du dispositif et garantir une expérience fluide et mémorable.

Tout a été pensé dans les moindres détails de la construction de cuisines, la gestion des traiteurs et des concessionnaires à la sécurisation et le barriérage du site, de l'aménagement intégral de la Grande Halle et de ses abords, son habillage visuel, ou encore de l'installation de l'ensemble des dispositifs techniques – son, vidéo, éclairage, un

exemple non exhaustif qui illustre l'ampleur d'un tel événement.

Mais le succès ne se limite pas à la livraison d'un site aussi vaste qu'efficace, ni aux 230 000 visiteurs uniques accueillis. Il tient également à l'implication humaine et la force de certains dispositifs concrets qui ont fait du Club France un site de célébration différent, marqué de l'ADN du comité paralympique.

En effet, il y a eu une mobilisation totale de toutes les équipes du CPSF qui ont ainsi marqué l'événement de leurs empreintes, toutes les équipes

se sont investies bien au-delà de leurs missions initiales au profit de missions événementielles telles que la programmation musicale, service aux partenaires, gestion du programme d'hospitalité, coordination des célébrations, organisation des initiations sportives, accessibilité, ou encore gestion du programme de bénévoles.

La mise en accessibilité du Club France paralympique constitue également un héritage tangible. Des tribunes réservées aux personnes en situation de handicap, la traduction en langue des signes française de toutes les prises de parole,



© KMS

la transcription intégrale des contenus, la création de plans 3D, ou encore la mise à disposition d'une salle d'auto-régulation ont permis à chacun de vivre pleinement l'expérience. Ces dispositifs exemplaires peuvent désormais servir de référence pour les futurs événements sportifs de grande ampleur.

Des bénévoles sur la plus haute marche du podium. Leur engagement, leur énergie et leur bienveillance ont largement contribué à faire du Club France un espace d'accueil, de célébration et d'inclusion à la hauteur des ambitions paralympiques. Au-delà des chiffres, c'est une aventure humaine forte qui s'est construite, portée par une diversité de profils, une volonté partagée de bien faire et une dynamique collective remarquable.

#### Quelques chiffres illustrent cette réussite

- 600 bénévoles, tous formés et sensibilisés au handicap et à l'accueil des publics à besoins spécifiques;
- 44 chefs d'équipe, qui ont assuré un rôle clé dans l'encadrement et la coordination des missions;
- Une parité hommes/femmes atteinte, avec une légère surreprésentation féminine en bout de course;
- 11 % de bénévoles en situation de handicap, avec des missions adaptées, atteignant ainsi l'objectif d'inclusion fixé à 10 %.

Ce programme a vocation à s'inscrire dans l'héritage du Club France. Une large majorité des participants – 452 bénévoles – ont exprimé leur souhait de poursuivre l'aventure et de rester mobilisés dans le réseau. Ce vivier précieux pourra ainsi être mis à disposition des fédérations sportives pour accompagner, avec compétence et bienveillance, des événements ouverts à toutes et à tous, y compris aux publics à besoins spécifiques.

Enfin, pour garantir un accueil bienveillant et sécurisant tout au long de l'événement, les équipes ont été formées aux discriminations, ainsi qu'aux violences sexistes et sexuelles, permettant la mise en place d'un dispositif complet avec Safer, afin de

faire du Club France une véritable « safe place », où chacun pouvait se sentir respecté et serein.

Ce défi de taille, minutieusement orchestré et porté par un engagement collectif sans faille, a permis au Club France paralympique de fonctionner avec la précision d'une horloge suisse. Une réussite humaine et technique qui restera un modèle pour l'avenir.

## / UN LIEU FÉDÉRATEUR

Le Club France a été bien plus qu'un simple lieu de célébration : il a incarné une vision du sport fédératrice et inclusive, rassemblant tous ceux qui, de près ou de loin, contribuent à construire une société plus sportive, plus solidaire, plus ouverte.

En premier lieu, ce sont plus de 30 fédérations sportives et associations qui ont animé les espaces d'activités du Club France, apportant chacune leur expertise, leur passion et leur engagement. Grâce à elles, la programmation a gagné en diversité et en richesse, et a permis de faire découvrir au grand public l'univers paralympique et sa diversité de paraspports.

Le Club France a aussi été un lieu d'expression pour de grandes associations porteuses de causes fortes. À travers leur présence, ces structures ont fait du site un véritable espace bienveillant, accessible et engagé. On peut notamment citer l'Association pour la gestion des fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph), qui a largement contribué à la mise en accessibilité du site, ou encore Fier-Play, qui a installé la Pride House au cœur du Club France paralympique.

La présence des acteurs publics a été également significative. L'État et ses différents ministères, à commencer par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, ont non seulement soutenu le projet financièrement, mais ont aussi su en faire une vitrine pour leurs politiques publiques et leurs programmes. Les collectivités territoriales – de la Métropole du Grand Paris à la Moselle, en passant par La Réunion – se sont saisies de l'opportunité pour renforcer leur visibilité et promouvoir leurs dynamiques sportives, tout comme les réseaux professionnels comme l'Union Sport & Cycle (USC) ou le Conseil social du mouvement du sport (COSMOS).

Ce sont également plus de 25 partenaires qui se sont installés au sein du Club France. Chacun a su activer sa présence de manière originale et impactante, à travers des stands, des animations, des espaces de promotion, des fournitures d'équipements ou encore des terrasses d'hospitalité privées. Tous ont su s'approprier l'ADN de l'événement, en faisant du Club France la plus grande place d'activation marketing des Jeux.

Et puis, il y a eu les supporters, les passionnés, les familles, les curieux... qui ont fait vibrer les murs du Club France et en ont fait un véritable lieu populaire, avec forcément les athlètes, et leurs proches, qui ont pleinement profité de ce lieu conçu pour eux, pour se retrouver, partager et fêter leurs exploits.

Ainsi les acteurs se sont mobilisés pour rendre le Club France possible autant qu'ils s'y sont rendus pour vivre les Jeux, au cœur du réacteur et au plus près de l'Équipe de France. Car oui c'était bien cela la volonté du Club France, d'être « au cœur de Jeux, le cœur en bleu », permettre à tous de vivre pleinement ces Jeux et d'ouvrir cette expérience au grand public pour faire de ce que le sport fait de mieux, vibrer, rassembler, unifier.

## / ÉQUILIBRE FINANCIER

Le Club France était un projet d'envergure, mobilisant un écosystème large et diversifié : fédérations sportives, prestataires logistiques et techniques, agences événementielles, partenaires institutionnels et commerciaux, traiteurs, restaurateurs... À travers l'activité de l'ensemble de ces acteurs, le Club France a permis de générer plus de 30 millions d'euros de chiffre d'affaires, dont 20 millions directement par le CNOSF et le CPSF.

À la fin de l'année 2024, le CPSF a finalisé l'évaluation financière de cette opération exceptionnelle. Le Club France paralympique, dont le budget prévisionnel s'élevait à 6 millions d'euros, a parfaitement respecté les projections initiales, sans aucun dépassement de charges. **L'équilibre budgétaire a été atteint** grâce à une combinaison maîtrisée de recettes : 43 % issues des opérations commerciales, 15 % provenant de subventions publiques, et le complément assuré par un apport en fonds propres du CPSF.

# 10.

## UN NIVEAU DE SERVICE INÉGALÉ POUR LA DÉLÉGATION FRANÇAISE

### DES ESPACES ET SERVICES REPENSÉS POUR LES ATHLÈTES

#### LES ESPACES FRANCE AU VILLAGE

Les objectifs principaux recherchés ont été de créer une ambiance « Équipe de France Unifiée » et une atmosphère qui renforce le sentiment d'appartenance à une équipe unifiée, ainsi que la volonté d'instaurer la dynamique de victoire et de maintenir une dynamique de succès et de performance. Un dernier élément d'importance a orienté ce projet, celui de marquer la présence



et la performance de l'Équipe de France auprès des autres délégations au sein du village et plus globalement lors de ces Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

L'ambition partagée (olympique et paralympique) a été d'améliorer les conditions d'accueil et d'hébergement des collectifs en créant et proposant des services de haute qualité dans les secteurs suivants :

- Préparation physique
- Réunions
- Détente
- Services médicaux
- Services aux membres de la délégation

Il est essentiel d'anticiper les besoins et de construire des réponses adaptées, telles que le rooming, le matériel spécifique, et les lits médicalisés. Le CPSF a nommé un référent bénévole expérimenté pour superviser ces aspects. Une équipe adaptée et agile a été constituée, couvrant les domaines du sport, de la communication, du médical et du paramédical. En outre, une collaboration étroite avec le CNOSEF a permis un travail conjoint sur l'aménagement du village et la transition entre les phases olympique et paralympique.

Les points positifs incluent un cadre inspirant où les athlètes ont évolué dans un environnement rappelant le caractère unique et historique des Jeux à domicile, renforçant leur sentiment d'appartenance à une équipe unifiée. Les espaces de travail et de récupération disponibles ont été une plus-value appréciable pour les équipes et les collectifs en compétition. L'accueil au sein du village a été optimisé pour être à la fois solennel et festif, tandis que le service des bénévoles, a été un atout majeur pour répondre aux demandes individuelles. La fresque paralympique, mentionnant les noms



## RENDEZ-VOUS AVEC L'HISTOIRE



des athlètes, est devenue un lieu emblématique, et la valorisation des médailles par l'affichage des alertes a suscité l'envie de performance et mis en avant les résultats obtenus.

Les points négatifs incluent la sous-utilisation de certains dispositifs, tels que le grand écran et les espaces de convivialité. Les tentatives de célébrer les médailles n'ont pas abouti, en raison du succès des célébrations au Club France et sur les sites de compétition. Les arrivées dispersées de certains collectifs ont compliqué leur accueil en tant que groupe unifié. De plus, les arrivées échelonnées n'ont pas permis de systématiser les réunions d'accueil des team leaders, rendant la transmission des informations plus complexe.

Il pourrait être recommandé de réfléchir à la possibilité de ne pas conserver les collectifs ou individus au village après leur compétition afin d'optimiser l'hébergement.

Il serait également judicieux de redéfinir les priorités d'encadrement, tant accrédité que non accrédité, en vue des Jeux de Los Angeles. Enfin, il est suggéré de repenser le pool médical et paramédical en tenant compte de la volonté des collectifs de bénéficier de leurs propres soignants.

Afin de tenir compte du retour d'expérience des sportifs et cadres dans la perspective des Jeux de Los Angeles, le CPSF coordonne, avec le laboratoire SEP de l'INSEP et l'ANS, les 4 enquêtes quantitatives et qualitatives staffs et athlètes, post Jeux Paralympiques de Paris.

#### PARENTALITÉ

Il a été intégré dès le départ, l'installation d'un espace athlètes et familles, ouvert aux coaches, au sein du Club France. Un service de navettes, assuré par le CPSF, a été effectif, au moins toutes les heures.

De plus, les athlètes ont aussi eu la possibilité d'aller sur les sites de compétition, une fois leurs épreuves terminées, avec leurs enfants, via la billetterie.

En outre, deux mesures dérogatoires ont été définies. La 1<sup>re</sup> mesure a concerné les athlètes résidant au village, ayant des enfants âgés entre 0 et 1 an (ou plus si l'enfant avait un besoin spécifique à maintenir un lien fréquent avec l'athlète parent, tels que l'allaitement, une situation de handicap de l'enfant, etc.). Ils pouvaient bénéficier de day-pass (dans la limite des disponibilités) permettant aux enfants et accompagnateurs d'entrer au village, de la date d'entrée de l'athlète au village, à la dernière épreuve. La 2<sup>e</sup> mesure concernait des athlètes qui émettaient le souhait de ne pas être hébergés au



sein du village au regard de besoins singuliers de leurs enfants, âgés entre 0 et 3 ans (ou plus si besoin spécifique de l'enfant). Ces demandes faisaient l'objet d'un examen au cas par cas, en coopération avec les fédérations (organisation, financement, etc.).

Enfin, le CPSF a assuré la logistique (recueil des demandes, papiers d'identité, inscriptions sur les créneaux...) du service nursery proposé par l'IPC et Pampers.

## ////// INTÉGRITÉ DANS LE CADRE DES JEUX PARALYMPIQUES DE PARIS 2024

Le CPSF a souhaité proposer un dispositif renforcé à l'Équipe de France pour assurer la préservation de l'intégrité des membres de la délégation placés sous sa responsabilité.

Le CPSF s'est entouré de professionnels dont plus particulièrement 2 associations : l'Association En Avant Toute(s) et l'Association France Victimes. Une convention d'une année a été signée avec France Victimes, prévoyant une mise à disposition de certains de leurs professionnels durant toute la période des Jeux, 24h sur 24h. Elle planifiait aussi une continuité de suivi, si besoin, post Jeux Paralympiques, et ce au plus près du lieu géographique de la personne victime.

En amont des Jeux :

- Règles d'engagement : édictées par le CPSF, signées par tous les pré-accrédités. Ces règles ont été renforcées afin de couvrir le champ de toutes les discriminations (racisme, sexisme, homophobie, handicap, etc.), et toutes les formes de violences (psychologiques, physiques, sexistes et sexuelles). Des sanctions applicables en fonction de la gravité des faits ont été insérées.

- 4 webinaires obligatoires ont été organisés pour les athlètes et les cadres. Certains chiffres ont été présentés. L'importance de la libération de la parole et du recueil de la parole a été rappelée, tout en indiquant les fortes résistances existantes dans le sport. Les notions d'emprise, de consentement, de construction systémique de la violence, etc. ont été expliquées. Les 3 dispositifs mis en place par le CPSF ont été présentés.



Pendant les Jeux : 3 dispositifs ont pu être mobilisés par les athlètes et les cadres.

- 5 référents sensibilisés au recueil de la parole et aux processus de signalement.
- Possibilité de contacter directement des professionnels ; via l'outil Régl'o'Sport et de la documentation sur l'Association France Victimes (contacts et numéros privilégiés), disponibles à divers lieux stratégiques au village.
- Services proposés au sein du Club France : 2 référents formés étaient physiquement présents au Club France. Il était aussi possible de télécharger l'application Safer, gratuite, qui permettait d'envoyer une alerte, pour signaler tout comportement inapproprié, engager une discussion et être géolocalisé. Ces services présents sur le Club France étaient mobilisables à la fois par les athlètes et les cadres, ainsi que par les bénévoles et le grand public du Club France.

Indicateurs quantitatifs : Sur le village paralympique, 5 situations ont été signalées et gérées. Sur le Club France, 7 interventions et signalements ont eu lieu, en plus de liens journaliers avec la Croix Rouge et le PC sécurité.

En lien avec cette thématique et dans une perspective d'avenir, le CPSF contribue également à la valorisation du travail de thèse CIFRE, qu'il finance, sur l'influence des facteurs sociaux dans la performance paralympique.

## / LA BILLETTERIE GAGNER EN FRANCE

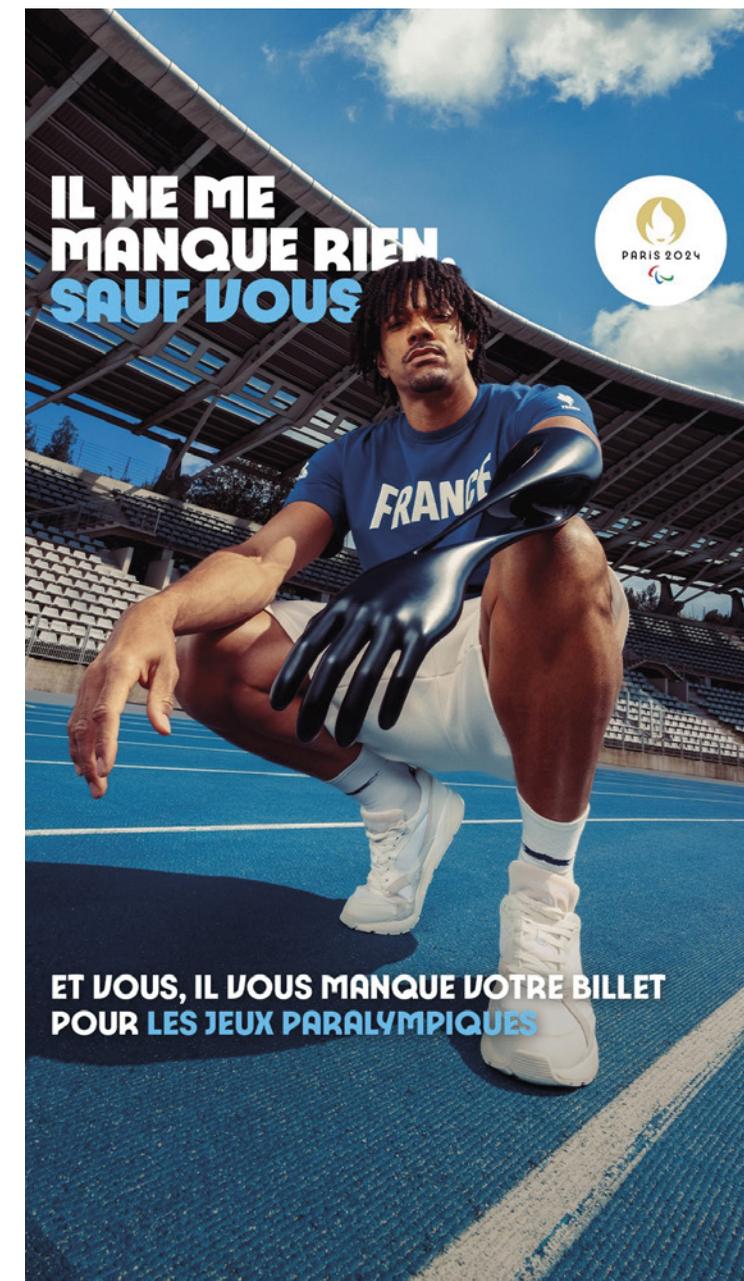
En parallèle de son programme de billetterie, le CPSF a été l'opérateur du programme de billetterie « Athlètes & Coachs », décidé dans le cadre de la démarche Gagner en France.

Ce programme visait à garantir 4 billets par athlète pour chacune des sessions où un athlète français est engagé. Les coachs disposaient de 2 billets par entraîneur, même si cette dimension a fait l'objet de modification en cours de préparation des Jeux.

Le CPSF a acquis lui-même les billets, financés par le ministère en charge des sports. Il convient de saluer la flexibilité des acteurs pour gérer ce dossier : il fallait engager en amont des sommes importantes pour sanctuariser les places nécessaires sans savoir si des athlètes français seraient nécessairement engagés sur toutes les sessions qui ont fait l'objet d'un achat de billets. Cette compréhension illustre le succès de la démarche « Gagner en France ».

Plusieurs webinaires explicatifs, des infographies et des communications ciblées ont été organisés en amont des Jeux. Malgré cette préparation, ce programme, qui a suscité beaucoup d'attente, a fait l'objet de questionnements répétés. La sensibilisation de tous les cadres, très en amont, mériterait d'être renforcée à l'avenir.

Au total, 5 127 billets ont été acquis pour les athlètes paralympiques et coachs français. 69 % ont été



scannés. Ce chiffre monte à 73 % s'agissant des athlètes tandis que seuls 59 % des billets coachs ont été scannés. Ces chiffres sont très variables selon les disciplines et fédérations, ce qui tend à montrer que la simplicité et la fiabilité du système de distribution restent des éléments clés du succès d'un tel programme.

# 11.

## L'ACTION DU CPSF ENTIÈREMENT REPENSÉE

### / UNE PROFESSIONNALISATION ACCRUE

Depuis huit ans, le CPSF a connu une transformation considérable. Au début du mandat qui a débuté en juin 2017, le CPSF comptait trois collaborateurs de droit privé. Au 31 décembre 2024, il totalisait 34 collaborateurs auxquels s'ajoutent trois personnes mises à disposition. Les deux mandats ont donc été ceux d'une croissance importante.

Fruit d'une stratégie délibérée, cette croissance a d'abord visé à renforcer les capacités d'action du CPSF. C'est la raison pour laquelle un déploiement territorial a été décidé dès 2018 (voir ci-après). En parallèle, le CPSF a renforcé ses capacités en matière événementielle, à travers le recrutement de deux personnes dédiées, à la communication (2 postes ouverts également) et aux sports (1 poste). Le CPSF met en place, depuis 2022, une campagne annuelle de recrutement d'alternants, qui ont pu être jusqu'à 7 en 2023/2024. Aucun contentieux du travail n'est intervenu sur la période des deux mandats et le CPSF n'a enregistré aucun départ non prévu ou non sollicité par lui. L'organigramme a été revu autour de trois directions : la communication, les sports, les territoires.

Cette montée en puissance s'est accompagnée d'une professionnalisation plus importante de l'organisation. Après l'édiction d'un règlement intérieur, des accords d'entreprise ont été conclus sur l'aménagement du temps de travail, sur le forfait-jours, sur le télétravail ou encore sur la mise en place d'un compte-épargne temps. Le service de la paie a été en grande partie réinternalisé, en complément d'un accompagnement sur le plan social. Une procédure solide d'engagement des dépenses a été déployée, permettant un pilotage fin de l'organisation.

Cette structuration a permis d'intégrer, à très brève échéance, de nouvelles activités, comme Club inclusif ou encore la nouvelle cellule Sport en ESMS.

La professionnalisation doit néanmoins se prolonger. Adjudicateur public, doté d'un budget désormais significatif, le CPSF dispose de ressources limitées dans le champ administratif et juridique. Le recours à des tiers s'impose afin de sécuriser le fonctionnement au quotidien.

### / LE DÉPLOIEMENT TERRITORIAL DU CPSF : LEVIER DÉCISIF

Jusqu'à 2019, le CPSF ne disposait pas d'une organisation au niveau territorial. Le développement des activités sportives pratiquées par les personnes en situation de handicap devenant une priorité partagée et le CPSF rassemblant et coordonnant toujours plus de fédérations sportives, il devenait nécessaire d'organiser une déclinaison au niveau régional de ses missions nationales. Ce constat largement partagé dans le cadre des travaux sur la réforme de la gouvernance du sport français de 2017 à 2018, a amené le CPSF, en lien avec l'État, à recruter un référent paralympique territorial dans chaque région hexagonale.

Le déploiement territorial du CPSF s'est concrétisé dès en 2019 avec les premiers positionnements de référents paralympiques territoriaux sur 5 régions. Ralenti par la crise sanitaire du COVID-19, le positionnement de 7 référents paralympiques supplémentaires s'est poursuivi en septembre 2020. Il s'est finalisé avec le recrutement de deux référents paralympiques territoriaux adjoints sur les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine dans l'hexagone.



© DR

Leur action s'articule principalement autour des missions suivantes :

- Animer et accompagner le réseau des fédérations sportives dans la région
- Accompagner le plaidoyer du CPSF auprès des acteurs publics locaux
- Déployer les programmes portés par le CPSF ou dont le CPSF est partenaire
- Accompagner les représentants du CPSF aux Conférences régionales du sport

Les référents paralympiques territoriaux, au nombre de 14, sont désormais des acteurs identifiés et reconnus sur les territoires. Ils ont réussi à impulser des dynamiques parasportives avec de nombreux acteurs en lien plus ou moins direct. Leurs actions sont déterminantes dans le déploiement des programmes du CPSF tel que Club inclusif et ESMS&Clubs. Leur positionnement a été un véritable accélérateur pour le développement de la pratique parasportive.

### / VERS L'UNIVERSALITÉ : LE SPORT SOURD INTÈGRE LE CPSF

La Fédération française des sourds de France a voté sa propre dissolution en 2006. Les sportifs sourds ont alors rejoint, dans un premier temps, les rangs de la Fédération française handisport, alors seule fédération délégataire sur le parasport. Cette dernière est également devenue le représentant français auprès des instances européennes (EDSO) et mondiales (ICSD) du sport pour les personnes sourdes.

À l'issue des Deaflympics 2021 qui se sont tenus au Brésil, prenant acte des évolutions structurelles ayant conduit les sportifs sourds à être désormais représentés par de nombreuses fédérations sportives, la FFH a sollicité le CPSF pour que ce dernier puisse lui succéder en tant que représentant français dans les instances internationales.

Le CPSF a engagé un dialogue avec celles-ci, qui a abouti à l'officialisation de sa qualité de membre à part entière au cours des congrès de l'EDSO et de l'ICSD au mois d'octobre 2024 à Paris.

Afin de se conformer aux statuts de ces instances, le CPSF a créé en son sein une commission ad hoc, représentative des fédérations délégataires d'un sport représenté aux Deaflympics. Cette commission, créée en 2022, est actuellement composée de 10 membres, issus de 8 fédérations (Handisport, Judo, Handball, Volley-ball, Badminton, Golf, Karaté et Tennis) et elle est présidée par Julien Goy, dirigeant sourd de la Fédération française de handball.

**Les missions de cette commission sont les suivantes :**

- Promouvoir le développement de la pratique du sport pour les personnes sourdes et malentendantes dans les fédérations membres du CPSF ;

- Encourager la pratique compétitive des personnes sourdes et malentendantes en France ;
- Encourager les initiatives mêlant sport et culture sourde ;
- Conseiller le CPSF en ce qui concerne la promotion des sports pour les personnes sourdes et malentendantes
- Par l'intermédiaire de son(sa) président(e), assurer la communication entre l'ICSD et les fédérations sportives et représenter le CPSF lors des assemblées générales de l'ICSD et de l'EDSO.



# 12.

## PERSPECTIVES : FAIRE DE L'ANNÉE 2024 LE DÉBUT D'UNE NOUVELLE ÈRE

### / LE PARASPORT, L'AFFAIRE DE TOUS

À l'heure du vingtième anniversaire de la loi du 11 février 2005, et après des Jeux Paralympiques de Paris 2024 particulièrement réussis, la place des parasports dans la société est plus importante que jamais.

Nul ne peut aujourd'hui nier qu'il existe des activités sportives ouvertes aux personnes en situation de handicap. Reste que les freins sont encore nombreux : la dynamique des dernières années n'a pas permis de les surmonter tous. Au fond, les parasports sont, après avoir été marginaux pendant des décennies, dans une situation émergente.

Le développement des parasports doit désormais s'appuyer sur un nombre d'acteurs élargi. Plus de clubs sensibilisés, plus d'éducateurs formés, plus de médecins qui orientent, plus de professeurs avisés, plus d'équipements accessibles, plus de transports adaptés... sont encore nécessaires. L'enjeu est de rendre systématique la prise en compte des parasports dans toutes les politiques ou activités qui concernent le développement du sport ou des activités physiques.

De l'école inclusive à la politique sportive communale, du médecin du centre de réadaptation à l'éducatrice de l'IME du territoire, du club de football du village au grand club omnisport d'une métropole, tous sont responsables du développement du parasport.

Dans cette perspective, le CPSF renforce ses capacités d'accompagnement. Il l'a fait pour les clubs, à travers Club inclusif, pour les ESMS, à travers l'animation du réseau des référents sports, vis-à-vis des pratiquants comme des collectivités.

Plus que jamais, son action se concentre sur l'accompagnement pour décrocher l'expertise sur le parasport au bénéfice du plus grand nombre. La perspective des Jeux de 2030 va permettre de prolonger cet élan.





© KMSF

## / LES JEUX DES ALPES FRANÇAISES 2030, L'OCCASION DE PROLONGER LA DYNAMIQUE

Depuis le 23 juillet 2024, la France est officiellement le territoire hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2030. Le retour des Jeux d'hiver en France implique deux responsabilités majeures.

En premier lieu, il s'agit de proposer des Jeux Paralympiques d'hiver de grande qualité. Avec

moins de 700 athlètes engagés, ces Jeux restent de taille modeste mais reposent sur des prérequis techniques exigeants. Le CPSF a pu promouvoir l'objectif de rassembler les épreuves sur neige au sein d'un lieu unique, afin de maximiser l'expérience des spectateurs et des athlètes.

En parallèle, ces Jeux doivent permettre d'ouvrir les vallées alpines, et plus largement les massifs montagneux français, aux personnes qui n'y accèdent pas. C'est le cas des personnes en situation de handicap qui ne bénéficient pas d'infrastructures adaptées ou d'activités qui leur sont ouvertes. Les Jeux d'hiver seront un formidable levier pour renforcer l'accessibilité des stations et engager la transformation des activités vers plus d'inclusion.



**ALPES FRANÇAISES 2030**

Hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver



# RAPPORT FINANCIER SUR L'EXERCICE 2024

PAR JEAN-JACQUES MULOT, TRÉSORIER DU CPSF

**Les comptes annuels relatifs à l'exercice 2024 ont été établis selon les normes comptables en vigueur. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 11 mars 2025 et sont soumis aujourd'hui à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire du CPSF.**

Les documents qui vous ont été transmis comprennent les comptes annuels, leur annexe et le réalisé analytique.

L'exercice 2024 est principalement caractérisé par la tenue des Jeux paralympiques en France, dont les impacts ont été très significatifs sur le bilan du Comité paralympique et sportif français.

## ORGANISATION COMPTABLE DU CPSF

La structuration comptable et financière du CPSF a été stable sur la durée de l'exercice, en dépit de l'augmentation sensible des opérations financières traitées par le Comité paralympique et sportif français.

Le cabinet KPMG/Rydge a poursuivi sa mission d'expert-comptable et Raphaëla Sablayrolles-Terquem a poursuivi ses missions de Commissaire aux comptes.

L'organisation de la comptabilité analytique est restée identique par rapport à l'exercice 2023. Elle a été complétée comme prévu à l'approche des Jeux de Paris 2024 afin de permettre un suivi fin de masses budgétaires importantes, comme la délégation française aux Jeux paralympiques et le Club France.

Il convient de noter que le CPSF a déposé un rescrit fiscal auprès de l'administration compétente au sujet de la sectorisation des secteurs assujettis à la TVA. En date du 28 mars 2025, ce rescrit n'a pas fait l'objet d'une réponse de l'administration fiscale.



© CPSF

## L'EXERCICE 2024 EST LARGEMENT EXCÉDENTAIRE

Le bilan de l'exercice est largement excédentaire à hauteur de 1 039 576 €. Les produits et charges ont été arrêtés à hauteur de 14 M€ et 13,20 M€, respectivement, en hausse très importante en comparaison de l'exercice 2023.

Le résultat excédentaire s'explique par une opération exceptionnelle, en clôture d'exercice et un bilan plus favorable qu'attendu sur l'opération du Club France.

L'exercice s'est déroulé dans des conditions normales, avec un fonds de roulement largement positif, malgré d'importants mouvements financiers en cours d'année.

## LES PRODUITS

**Les produits s'élèvent à 14,20 M€, contre 12,90 M€ anticipés. Ils se décomposent de la façon suivante :**

### / LES COTISATIONS DES MEMBRES

Les cotisations des membres atteignent 91 k€ ; conformément aux prévisions du budget pour l'exercice 2024.

## LES SUBVENTIONS PUBLIQUES

Les subventions publiques atteignent un niveau important, à 7 M€, contre 7,488 M€ attendus.

Dans le détail, le CPSF a bénéficié des subventions du Ministère des sports et des Jeux olympiques et paralympiques suivantes :

- 1,30 M€ au titre de la convention pluriannuelle 2023-2025
- 3 M€ au titre de la Délégation française aux Jeux paralympiques
- 774 k€ au titre du Club France, comprenant une subvention de 700 k€, très sensiblement inférieure à celle attendue et prévue au budget, et une délégation de crédits pour la conception et la production d'un espace pour le Ministère à hauteur de 74 k€.

Le CPSF a également bénéficié du concours de l'Agence nationale du sport (ANS) au titre du contrat de développement signé en 2023, pour 500 k€ et de 250 k€ au titre du Club France.

Le CPSF a aussi bénéficié de subventions d'acteurs territoriaux dans le cadre de l'opération Club Inclusif pour un montant de 477 k€, de subventions des ARS pour 140 k€ et d'autres acteurs publics divers pour 21 k€.

Enfin, le CPSF a rappelé 534 k€ de fonds dédiés essentiellement au bénéfice du programme Club Inclusif.

## LA REDEVANCE DE MARQUE ET LES PRODUITS MARKETING

La redevance de cession exclusive de marques au bénéfice de Paris 2024 (JMPA) a été comptabilisée à hauteur de 2,992 M€, conformément à la règle d'affectation établie en 2022 pour les 3 années restantes du contrat.

En fin d'exercice, le CPSF a bénéficié d'un intéressement exceptionnel au bilan excédentaire du programme marketing de Paris 2024, à hauteur de 1 M€. Ce versement n'était pas prévu au budget voté lors de l'AG 2024, et il contribue bien sûr largement au résultat excédentaire de l'exercice 2024.

Les opérations du Club France ont généré 2,387 M€, contre 2,129 M€ estimés initialement. Le succès populaire du site a permis de générer des recettes complémentaires bienvenues.

Parallèlement, le CPSF a bénéficié d'un appui exceptionnel de la Fondation Carrefour au bénéfice du programme ESMS x Club, appui de 300 k€ répartis sur les exercices 2023 et 2024 et dont 150 k€ affectés à l'exercice 2024.

## DIVERS PRODUITS

En raison du caractère singulier de l'exercice 2024, les produits divers sont significatifs :

- 86 k€ de produits financiers grâce à une trésorerie placée en SICAV monétaires rapportant entre 3,5 et 4 % d'intérêts. À noter 47 k€ de plus-values latentes au 31 décembre.
- 536 k€ au titre de refacturation d'opérations exécutées pour le compte de tiers, comme le CNOSF ou les fédérations paralympiques. Ces opérations ont été isolées dans des codes analytiques spécifiques pour un suivi rigoureux et on retrouve la même somme en recettes et en dépenses.

## LES CHARGES

Les charges atteignent 13,234 M€, contre 13,108 M€ anticipés au budget prévisionnel 2024.

Le réalisé analytique détaille les différents postes et leur niveau d'exécution.

- Les frais du **pôle fonctionnement général** sont plus élevés que prévu, principalement en raison de l'imputation de l'impôt sur les sociétés dont le montant de 283 k€ est très important compte tenu du résultat excédentaire.
- Les charges du **pôle communication et événementiel** sont conformes aux prévisions.
- Le **pôle développement** atteint 410 k€ de charges contre 310 K€ attendus. Le programme ESMS x Clubs connaît un succès grandissant, ce qui a conduit en cours d'exercice le CPSF à rechercher des financements complémentaires qui ont été obtenus mais incomplètement dépensés au 31/12 d'où 72 k€ de fonds dédiés comptabilisés sur 2024.
- Le **pôle paralympique** atteint 8,51 M€, soit 490 k€ de moins que prévu.
  - Les charges de la délégation française atteignent 2,924 M€, contre 3 M€ anticipés. Ce faible écart montre que la gestion de cette délégation avait été correctement planifiée et a été exécutée selon l'organisation définie en amont.

- Les opérations relatives aux hospitalités et à la célébration des athlètes de l'Équipe de France atteignent 5,558 M€, soit 400 k€ de moins que prévu. Ce résultat montre la bonne gestion de l'organisation du Club France dont la réussite a été unanimement remarquée et appréciée.

- Les charges du **pôle territorial** sont moins élevées que le budget initial, 2,234 M€ contre 2,594 M€ initialement prévus). Ce décalage s'explique par plusieurs facteurs :
  - Une masse salariale moins élevée qu'envisagé.
  - Des décaissements moins rapides que prévu sur le programme Club inclusif.
- Les charges du **pôle médical** sont conformes aux prévisions.

Le compte de résultat fait ressortir une masse salariale de 2,24 M€ en augmentation de 23 % sur l'exercice, en raison de l'embauche de collaborateurs en renfort pour les Jeux paralympiques et du versement de primes exceptionnelles liées aux Jeux. L'effectif du CPSF est de 37 personnes au 31/12/2024 à comparer à 41 au 31/12/2023.

À noter aussi dans ce compte de résultat un crédit d'impôt recherche de 59 k€ principalement lié à des travaux sur les violences et le harcèlement dans le sport et le parasport.

## FAITS MARQUANTS DU BILAN

- **Immobilisations** : les acquisitions de l'année ont été très limitées, 8 k€ seulement, et l'actif net est ainsi passé de 70 k€ l'an passé à 45 k€ au 31/12/2024.
- Les **créances clients** s'élèvent à 2,718 M€. Il s'agit du solde des opérations du Club France, dont la clôture du bilan n'est intervenue qu'en toute fin d'exercice 2024. Ces opérations ont été soldées au premier trimestre 2025.
- La **trésorerie** s'élève à 2,701 M€ dont 2,561 M€ en valeurs mobilières de placement et 139 k€ en disponibilités. Elle est d'un niveau comparable à celle du 31/12/2023 grâce au versement de l'intéressement au bilan de Paris 2024.
- Les **charges constatées d'avance** sont de 87 k€ en très nette diminution par rapport à 2023.
- Les **fonds dédiés** sont en baisse : 636 k€ au 31 décembre 2024 contre 1,049 M€ au 31 décembre 2023. La diminution est principalement due à

la consommation pour 456 k€ des fonds dédiés constitués pour le programme Club Inclusif.

- Les **produits constatés d'avance** atteignent 780 k€ dont 500 k€ versés en avance sur 2025 par l'Agence nationale du sport au titre du contrat de développement entre l'ANS et le CPSF.

## AFFECTATION DU RÉSULTAT

Il est proposé à l'Assemblée générale d'affecter la totalité du résultat de 1 039 576 € en Autres Réserves.

Celles-ci s'établiront ainsi à 1 267 886 € à l'issue de cette affectation, les fonds associatifs restant inchangés à 500 000 €.

## PERSPECTIVES

L'exercice 2025 reviendra sur le plan financier à un niveau plus classique pour le CPSF, avec des charges et des produits autour de 5 M€ et non plus autour de 13 M€ comme en 2024. Il sera marqué par deux faits majeurs : la négociation d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs avec l'État et la signature du Programme marketing conjoint relatif aux Jeux olympiques et paralympiques des Alpes françaises 2030.

## REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier Marie-Christine, notre comptable, Elie, Frédéric Goncalves du cabinet KPMG, ainsi que Raphaële Sablayrolles-Terquem notre Commissaire aux comptes, pour leur action à nos côtés tout au long de l'année.

# MEMBRES

## FÉDÉRATIONS SPÉCIFIQUES



## FÉDÉRATIONS PARASPORTIVES DÉLÉGATAIRES



## FÉDÉRATIONS PARASPORTIVES





© PRESSE SPORTS



COMITÉ  
PARALYMPIQUE  
ET SPORTIF  
FRANÇAIS

11 AVENUE DU TREMBLAY  
75012 PARIS

[www.france-paralympique.fr](http://www.france-paralympique.fr)  
@FranceParalympique

